

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière
du jeudi 19 octobre 1989

SEANCE DU MATIN

SOMMAIRE

	Pages
DECLARATION DE L'EXECUTIF, INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES JOINTES	95
Interpellations jointes:	
de M. de Lobkowicz au Ministre-Président de l'Exécutif, relative à la création de 3 parcs de recyclage à Jette, à Molenbeek et à Uccle, par la Région.	
de Mme Nagy au Ministre-Président de l'Exécutif, relative à l'affectation de la caserne Albert.	
de M. Drouart au Ministre-Président de l'Exécutif, relative au cumul de mandats des Ministres et Secrétaires d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale.	
de M. Cauwelier au Ministre-Président de l'Exécutif, sur le processus de décision de l'Exécutif bruxellois concernant le TGV.	
Questions orales jointes:	
de M. Vandenhautte au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative à la pollution dans les tunnels bruxellois.	
de M. Vandenhautte au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative au problème des embouteillages à Bruxelles.	

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering
van donderdag 19 oktober 1989

OCHTENDVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERKLARING VAN DE EXECUTIEVE, TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES EN MONDELINGE VRAGEN	95
Toegevoegde interpellaties:	
van de heer de Lobkowicz tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de oprichting door het Gewest, van 3 recyclageparken in Jette, Molenbeek en Ukkel.	
van mevrouw Nagy tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de affectatie van de Albertkazerne.	
van de heer Drouart tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de cumulatie van het mandaat van Ministers en Staatssecretarissen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest.	
van de heer Cauwelier tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de besluitvorming van de Brusselse Executieve t.a.v. de TGV.	
Toegevoegde mondelinge vragen:	
van de heer Vandenhautte aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de vervuiling in de Brusselse tunnels.	
van de heer Vandenhautte aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over het probleem van de verkeersopstoppingen in Brussel.	

	Pages		Blz.
de M. Cornelissen au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative à la construction d'un parking Place Simonis.		van de heer Cornelissen aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de aanleg van een parking Simonisplein.	
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. De Decker, Vandebossche, Hotyat, Mmes Nagy, Neyts-Uytbroeck, M. Van Eyll, Mme de T'Serclaes et M. Vandenhautte.	95	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren De Decker, Vandebossche, Hotyat, de dames Nagy, Neyts-Uytbroeck, de heer Van Eyll, mevrouw de T'Serclaes en de heer Vandenhautte.	95

PRESIDENCE DE
M. POULLET, PRÉSIDENT

VOORZITTERSCHAP VAN
DE HEER POULLET, VOORZITTER

La séance est ouverte à 9 h 35.

De vergadering is geopend te 9 u 35.

Mme Guillaume, Secrétaire, prend place au Bureau.

Mevrouw Guillaume, Secretaris, neemt plaats aan het Bureau.

M. le Président. — La séance est ouverte.

De vergadering is geopend.

DECLARATION DE L'EXECUTIF, INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES JOINTES

Discussion

VERKLARING VAN DE EXECUTIEVE, TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES EN MONDELINGE VRAGEN

Bespreking

Interpellations jointes:

a) de M. de Lobkowicz au Ministre-Président de l'Exécutif, relative à la création de trois parcs de recyclage à Jette, à Molenbeek et à Uccle, par la Région;

b) de Mme Nagy au Ministre-Président de l'Exécutif, relative à l'affectation de la caserne Albert;

c) de M. Drouart au Ministre-Président de l'Exécutif, relative au cumul des mandats des Ministres et Secrétaires d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale;

d) de M. Cauwelier au Ministre-Président de l'Exécutif, sur le processus de décision de l'Exécutif bruxellois concernant le TGV.

Toegevoegde interpellaties:

a) van de heer de Lobkowicz tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de oprichting door het Gewest, van drie recyclage-parken in Jette, Molenbeek en Ukkel;

b) van mevrouw Nagy tot de Minister-Voorzitter, over de affectatie van de Albertkazerne;

c) van de heer Drouart tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de cumulatie van het mandaat van Ministers en Staatssecretarissen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest;

d) van de heer Cauwelier tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de besluitvorming van de Brusselse Executieve t.a.v. de TGV.

Questions orales jointes:

a) de M. Vandenhautte au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative à la pollution dans les tunnels bruxellois;

b) de M. Vandenhautte au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative au problème des embouteillages à Bruxelles;

c) de M. Cornelissen au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative à la construction d'un parking Place Simonis.

Toegevoegde mondelinge vragen:

a) van de heer Vandenhautte aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de vervuiling in de Brusselse tunnels;

b) van de heer Vandenhautte aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over het probleem van de verkeersopstoppingen in Brussel;

c) van de heer Cornelissen aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de aanleg van een parking Simonisplein.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion de la déclaration de l'Exécutif.

Dames en Heren, aan de orde is de bespreking van de verklaring van de Executieve.

La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, bien qu'étant dans l'opposition, c'est avec beaucoup d'impatience que les membres du groupe PRL de ce Conseil régional attendaient la déclaration de politique générale de l'Exécutif bruxellois issu des élections du 18 juin dernier.

En effet, votre Exécutif, Monsieur le Président, existe aujourd'hui depuis plus de cent jours et vous avez donc pu bénéficier de plus de trois mois pour mettre sur pied un accord politique entre partis de la majorité et rédiger la déclaration — tant attendue par les médias et par nous-mêmes — que vous nous avez péniblement — vous étiez enrhumé — présentée hier matin.

Je ne vous cacherai pas plus longtemps, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres de l'Exécutif, que nous sommes très profondément déçus et que cette déception sera, nous en sommes persuadés, largement partagée par l'opinion publique bruxelloise.

Cela fait cent jours que vous gouvernez Bruxelles.

Cela fait cent jours que vous imposez à votre Exécutif, Monsieur le Président, une loi du silence d'ailleurs fort peu respectée, parce que le 18 octobre 1989, nous allions découvrir la merveille des merveilles, un projet d'action politique clair, dynamique et précis.

En d'autres termes, le Beaujolais nouveau — c'est la saison — allait être d'un cru exceptionnel et... nous avons découvert une piquette colorée certes, mais inodore et surtout insipide qui est à la mesure du caractère hétéroclite de votre majorité politique.

Monsieur le Ministre-Président, les semaines qui viennent de se passer nous avaient permis de subodorer la paralysie réelle qui frappe votre Exécutif.

Avant même la session du Conseil régional de rentrée à laquelle nous participons aujourd'hui, votre Exécutif avait déjà considérablement abîmé son image au travers de la très

médiocre problématique des cumuls des mandats exécutifs, régionaux et communaux.

Nous vous avons prévenu dès le mois de juillet dernier.

A nos yeux — et nous le savons à vos yeux, Monsieur le Ministre-Président —, il est totalement inconcevable qu'un membre de l'Exécutif qui participera à la tutelle sur les 19 communes bruxelloises ou qui, à tout le moins, élaborera les politiques devant s'appliquer dans les 19 communes, reste en même temps membre d'un collège de bourgmestre et échevins d'une de ces 19 communes.

L'opinion publique bruxelloise a très bien compris qu'il est totalement inacceptable d'être à la fois juge et partie. Ce que nous avons critiqué, ce n'est pas tellement le cumul des mandats, mais le cumul de responsabilités directes au niveau régional et au niveau communal exercées par la même personne.

Nous savons, Monsieur le Ministre-Président, que vous avez, en cette matière, pris les devants et montré l'exemple, et que le Ministre Thys vous a suivi sur cette voie empreinte de sagesse.

Mais, il est notoire qu'il subsiste au sein de votre Exécutif certains Ministres ou Secrétaires d'Etat qui, étant en même temps bourgmestre, marquent très nettement une préférence pour leur fonction mayorale par rapport à leur nouvelle fonction ministérielle, qu'ils jugent — à juste titre — plus éphémère.

Etant donné que le principe déontologique du non-cumul de ces deux responsabilités est évident, puis-je me permettre de leur faire une suggestion fort simple?

M. Désir, Ministre. — Ce n'est pas une raison pour utiliser certains termes, Monsieur De Decker.

M. De Decker. — Peut-être vous sentez-vous personnellement visé, Monsieur Désir, et vous avez raison.

M. Désir, Ministre. — Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, Monsieur De Decker.

M. De Decker. — Avez-vous pris congé, Monsieur Désir?

M. Désir, Ministre. — Exactement.

M. De Decker. — Vous avez donc pris congé, vous ne présiderez plus le collège échevinal et vous n'assisterez plus aux réunions du collège à l'avenir.

M. Désir, Ministre. — C'est exact et je l'ai fait savoir à la presse.

M. De Decker. — Je m'en réjouis mais quelle est la situation de M. D'Hoogh?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je vous répondrai demain, Monsieur De Decker.

M. De Decker. — Je suis persuadé que vous me répondrez, Monsieur le Ministre-Président, et que vous nous informerez de la situation qui évolue de jour en jour et d'heure en heure, pour le plus grand plaisir des journalistes. (*Applaudissements.*)

En tout cas, à ceux qui continuent à hésiter quant au choix des mandats qu'ils doivent exercer, je me permets de soumettre une suggestion fort simple.

S'ils préfèrent leur responsabilité communale — ce qui est tout à leur honneur — qu'ils démissionnent comme Ministre, mais il semble que ce ne soit plus nécessaire comme Secrétaire d'Etat. Je suis persuadé que tant au FDF qu'au Parti socialiste, il ne manque pas de candidats pour les remplacer.

Cette question, Monsieur le Ministre-Président, — et vous me répondrez demain — a très gravement terni l'image de l'Exécutif nouveau. Ne pensez pas que le groupe PRL s'en réjouit; il mesure trop profondément l'importance des responsabilités que vous portez pour Bruxelles pour se réjouir d'une aussi profonde détérioration du climat de confiance qui doit régner au sein de tout Exécutif qui se veut efficace.

Un bourgmestre devenu Ministre doit se mettre en congé au niveau communal, et ne peut évidemment plus siéger au collège. Les échevins devraient démissionner, même s'il est équitable de considérer qu'ils puissent, eux aussi, se mettre en congé de leur fonction communale pendant la durée de leur mandat ministériel. Enfin, Monsieur le Ministre, le groupe PRL compte sur votre vigilance pour examiner à fond la question du cumul de responsabilité ministérielle régionale bruxelloise avec l'exercice de responsabilités au sein d'intercommunales ou d'autres parastataux régionaux.

Mais, la question du cumul des mandats n'est pas la seule qui démontre le mauvais climat qui règne au sein de votre Exécutif.

En vue de votre déclaration d'hier, vous aviez demandé à vos Ministres et Secrétaires d'Etat de faire preuve d'une grande réserve jusqu'à votre déclaration officielle devant notre Assemblée régionale. Je peux comprendre l'amertume et l'agacement qui ont dû être les vôtres avant-hier lorsque vous avez découvert dans *Le Soir* la grande interview accordée à ce journal par votre Ministre des Travaux publics. Evidemment, M. Thys était jusqu'à votre arrivée dans cette nouvelle formule d'Exécutif coiffé par un Ministre-Président qui avait généralement d'autres hautes responsabilités ministérielles au niveau de l'Etat central et il jouissait dès lors d'une très grande autonomie d'action.

Son comportement n'en démontre pas moins le manque de collégialité et de solidarité qui règne au sein de votre Exécutif.

Mais la meilleure preuve des grandes difficultés que vous rencontrez, Monsieur le Ministre-Président, vous nous l'avez donnée hier par votre discours.

Sa longueur était inversement proportionnelle à sa précision et il est symptomatique de constater que sur aucune des grandes questions qui préoccupent les habitants de Bruxelles à court terme, vous n'avez apporté de réponses précises et concrètes.

Votre déclaration est une addition de procédure d'études et de réflexions sur les politiques à mener à moyen et long termes dans quelques-unes des matières régionales.

Mais, les Bruxellois ne savent toujours pas, aujourd'hui, quelles sont les décisions que vous avez prises pour faire de Bruxelles une ville propre et plus sûre. Comment allez-vous résorber l'immigration clandestine, lutter contre l'intégrisme musulman et intégrer plus réellement les jeunes générations immigrées? Ils ne savent si vous êtes pour ou contre un blocage des loyers par l'Etat central. Ils ne savent toujours pas comment se présente le dossier du TGV à Bruxelles, ni ce que vous faites pour convaincre le gouvernement national d'accélérer la modernisation de l'aéroport de Bruxelles-national. Ils ne vous ont pas entendu parler de la manière dont

l'Exécutif conçoit le rôle de Bruxelles en qualité de capitale européenne. Vos quelques remarques concernant le tourisme et la ville de congrès ne sont pas de nature à les enthousiasmer à cet égard.

Non, Monsieur le Ministre-Président, votre déclaration n'aura enthousiasmé personne et en la prononçant vous vous ennuyiez d'ailleurs vous-même.

Une des raisons de la pauvreté du contenu de ce texte est évidemment due au fait qu'au-delà des chapitres qui touchent vos compétences personnelles, et je pense plus particulièrement à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à la rénovation urbaine et à la politique foncière, vous n'avez notoirement pas reçu l'aide de nombreux collègues.

Je suis persuadé que vous vous êtes démené personnellement autant que vous le pouviez pour nous présenter, hier, un document raisonnablement intéressant. Mais un seul homme ne peut pas, à lui tout seul, réinventer Bruxelles.

La lecture de la table des matières des annexes de votre déclaration suffit d'ailleurs pour mesurer votre isolement et le peu de soutien, d'imagination et de volonté dont vous êtes entouré.

Monsieur le Ministre-Président, vous payez aujourd'hui le prix d'une coalition contre nature, peu représentative des forces vives de Bruxelles et comportant les partis qui doivent nécessairement vous mener au blocage et à la paralysie.

Le PRL ne vous plaindra pas et tout au contraire, semaine après semaine, mois après mois, il mettra le doigt sur vos lacunes, sur vos inactions, sur vos contradictions. Nous dénoncerons également chaque fois que cela s'avérera nécessaire, les visées Bureaucratiques et centralisatrices que vous avez l'intention de développer, on le sent déjà, au détriment de l'autonomie communale et en contradiction avec une vision de la cité qui devrait, selon nous, se développer essentiellement autour des dix-neuf pôles que constituent les dix-neuf communes bruxelloises, proches du citoyen et de ses problèmes.

Si l'autonomie régionale nouvelle, dont nous disposons, doit nous permettre d'élaborer des normes régionales nouvelles elles-aussi et donc, des politiques nouvelles et dynamiques, celles-ci doivent, selon nous, être mises en œuvre le plus souvent possible au niveau local, c'est-à-dire communal.

Toute autre attitude — et nous sentons que vous souhaitez aller dans un sens opposé — aura des conséquences budgétaires très dangereuses pour notre Région. A cet égard, je ne peux que partager les inquiétudes du Président d'un des partis de votre majorité, Monsieur Clerfayt, qui dans le *Vif-L'Express* du 13 octobre dernier, dénonce « l'euphorie budgétaire » du Ministre Chabert qui, dit-il, « gonfle les recettes et sous-estime les échéances d'emprunts extérieurs ». Monsieur Clerfayt ajoute : « si on ne limite pas l'endettement de la Région bruxelloise à 10 p.c. maximum du Budget, l'on se retrouvera dans la situation de l'Etat central qu'il faudra pourtant appeler à la rescousse ».

Ces déclarations du Président du FDF ont pour nous, évidemment, une importance toute particulière dans la mesure où il est très certainement mieux informé que les membres du PRL sur ce qui passe, se dit et se décide autour de la table de l'Exécutif bruxellois.

Mais, revenons-en au texte de votre déclaration d'hier. Je ne l'aborderai pas en profondeur, car douze autres membres de mon groupe décortiquent vos intentions brumeuses et développeront des sujets fondamentaux comme la sécurité et l'immigration que vous avez quasi ignorées.

Votre discours, Monsieur le Ministre-Président, était donc transversal !

J'ignorais, Monsieur Picqué, que vous aviez, tels les crabes, une démarche transversale, mais à vous entendre une bonne douzaine de fois utiliser cet adjectif, vous me faisiez penser au discours tout aussi surréaliste, et quant à eux intersidéraux et transcendants, de Salvador Dali.

Votre déclaration, Monsieur le Ministre-Président, avait pour première caractéristique d'être essentiellement théorique. Et même dans les domaines qui vous sont les plus proches, tels le développement urbain, le logement et le défi « transversal » de la qualité de l'environnement, vous ne nous avez pas dit ce que vous souhaitiez faire, mais vous avez défini des procédures nouvelles et des structures nouvelles.

Procédure nouvelle, tel le plan de développement régional qui se superposera au plan de secteur et au plan particulier d'aménagement. Structures nouvelles, telle la nouvelle Régie foncière régionale qui, selon vous, doit être intégrée à l'administration, doit élaborer un cadastre des biens fonciers, avoir un pouvoir d'expropriation et un droit de préemption des biens communaux.

Ce dernier outil sera celui par lequel vous-même et votre administration développerez votre pouvoir.

Vous semblez ignorer que le Belge et le Bruxellois ont un sens de la propriété particulièrement développé et que la politique dirigiste, que vous souhaitez élaborer au travers de cette régie foncière, sera fondamentalement, et à juste titre, et avec notre soutien, contestée par les Bruxellois.

Nous partageons votre souhait d'augmenter l'offre des logements. Cette politique est indispensable pour juguler la hausse spectaculaire de la valeur de l'immobilier.

Nous sommes persuadés qu'il faudra lever une taxe sur les immeubles abandonnés et octroyer des allocations de loyer aux plus démunis. Ces mesures-là sont nécessaires. Mais il nous semble que votre volonté de généraliser la taxe sur les bureaux n'a pas fait, de la part de votre administration, l'objet d'une étude approfondie, qu'une décision aussi importante mérite.

La généralisation de la taxe sur les bureaux risque d'avoir pour effet l'exode de ceux-ci vers la périphérie, exode des entreprises qui sera rapidement suivi d'un exode déjà réel des habitants.

Les effets pervers de cette taxe doivent être étudiés très sérieusement et ce d'autant plus que d'autres mesures plus efficaces peuvent être prises pour lutter contre l'emprise des bureaux sur les zones de logement, telle par exemple l'adoption, que vous préconisez, de moyens légaux pour le contrôle des infractions en matière d'urbanisme.

Dans le domaine de l'environnement, vous faites preuve de la même démarche théorique.

Votre politique énergétique intégrée visant à promouvoir une consommation rationnelle de l'énergie — je cite — est peu convaincante et quant au domaine, ô combien délicat de l'enlèvement et du traitement des immondices, vous naviguez dans l'indécision la plus totale, puisque vous ne savez pas à ce jour si vous vous dirigerez vers une formule qui consiste à confier le service de la propreté publique à un organisme d'intérêt public ou si, au contraire, vous déléguerez cette compétence aux 19 communes.

Vous annoncez que vous étudierez l'opportunité de relancer des collectes sélectives, alors que vous ne pouvez ignorer que cette mesure est indispensable si vous voulez recycler certains déchets.

Par contre, des articles de presse nous ont déjà appris votre intention d'investir 800 millions dans le développement d'un quatrième four à l'usine d'incinération, alors que celui-ci risque de fonctionner davantage au profit des deux autres Régions, plutôt qu'au profit des Bruxellois. (*Applaudissements sur les bancs PRL et Ecolo.*)

Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les membres de l'Exécutif, dans le domaine de la propreté publique, votre Exécutif est placé devant une obligation de résultat. Bruxelles est aujourd'hui une des capitales européennes les plus malpropres d'Europe. Il faut que, dans les prochains mois, l'aspect de Bruxelles change sur ce plan. C'est là aussi un des principaux défis qui vous est lancé, mais il ne nous semble pas que les trois mois qui viennent de s'écouler vous ont permis d'y réfléchir.

En matière de transport, votre exposé m'a surpris dans la mesure où vous semblez oublier un petit détail dont j'étais persuadé que vous nous entretiendriez longtemps: il s'agit du déficit annuel de la STIB qui s'élève comme vous le savez à la petite somme de 7 milliards de francs. Vous n'en parlez pas.

Pendant la campagne électorale, vous nous disiez — et je partageais votre avis — qu'il était indispensable d'établir un inventaire de la situation à la STIB. Aujourd'hui, vous ne nous en parlez plus, mais vous nous annoncez, au contraire, qu'une priorité sera accordée au transport public et que la STIB consacrera ses efforts «à l'amélioration des fréquences des dessertes et du maillage, à l'amélioration des conditions d'attente et d'embarquement des voyageurs, à la mise au point d'une structure tarifaire simple et adaptée aux diverses catégories d'utilisateurs, ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité dans les stations de métro».

J'en suis ravi, mais je serais heureux de vous entendre commenter ces intentions à la lumière de la situation financière de cette institution.

Je ne développerai pas le domaine de l'immigration aujourd'hui. Je sais que MM. Vandenhoute, Simonet et Guillaume ne manqueront pas de vous en parler plus longtemps. Je vous dirai simplement que, sur ce thème-là aussi, la page et demie de votre discours «transversal» sur ce sujet ne nous a pas renversés, mais au contraire profondément déçus et même inquiétés.

Monsieur le Ministre-Président, je pourrais continuer à énumérer les imprécisions de votre déclaration dans le domaine de l'économie régionale, de l'emploi ou de la recherche scientifique. Je laisse à mes collègues du groupe le soin d'aborder chacun de ces aspects avec beaucoup plus de précision que je ne pourrais le faire dans le laps de temps qui m'est imparti.

Je voudrais, avant de conclure, rappeler que le groupe PRL, comme il l'a annoncé, poursuivra son action d'opposition en ayant à l'esprit cinq priorités.

La première, je l'ai dit, c'est notre volonté de voir votre Exécutif, Messieurs, respecter une déontologie politique stricte. Cet aspect des choses concerne, je l'ai dit, le cumul des mandats, cela vise également la rigueur budgétaire dont vous nous annoncez que vous ferez preuve. Soyez assurés qu'en cette matière aussi, nous serons particulièrement vigilants. Mais, dès aujourd'hui, sur le plan de la déontologie politique,

je m'inquiète du caractère pléthorique de vos cabinets ministériels.

A l'intervention d'un collègue Agalev de notre Assemblée, *Het Laatste Nieuws* a révélé que dans vos huit cabinets ministériels siègeraient trois cents personnes, alors que l'Administration régionale ne compte que 284 membres.

Cette situation est évidemment malsaine et c'est de réduire les effectifs de vos cabinets en fonctionnant davantage en symbiose avec les membres de l'Administration régionale. Je serais très heureux, Monsieur le Ministre-Président, de vous entendre sur ce point.

Notre seconde priorité est semblable à la vôtre, Monsieur le Ministre, puisqu'elle touche à la politique du logement à Bruxelles. Si comme vous, nous estimons qu'il faut développer des politiques qui puissent réduire la hausse de la valeur de l'immobilier à Bruxelles, notamment en augmentant l'offre d'immeubles, nous combattons une politique de blocage des loyers qui entraînerait de multiples effets pervers au niveau de l'ensemble du patrimoine immobilier bruxellois et nous combattons, par ailleurs, les mesures bureaucratiques que vous préconisez au niveau de la Société foncière régionale que vous nous annoncez.

Notre troisième priorité sera la qualité de la vie et de l'environnement à Bruxelles avec une attention toute particulière au problème de la propreté de notre ville, ainsi que pour la préservation de notre patrimoine immobilier à valeur culturelle. Bruxelles est particulièrement riche en maisons à haute valeur architecturale qui méritent d'être préservées au même titre qu'un grand nombre de monuments qui devront être classés et surtout réhabilités à bref délai.

Notre quatrième priorité sera la sécurité dont vous n'avez malheureusement pas dit un mot.

La sécurité des Bruxellois doit être renforcée et les mesures à prendre dans ce domaine doivent l'être essentiellement au travers des polices communales. Vous avez, au travers de votre pouvoir de tutelle, un rôle essentiel à jouer.

Notre cinquième priorité concerne la politique sociale à mener à Bruxelles en faveur des plus démunis. Et à cet égard, nous sommes fort inquiets par le développement du quartier-monde bruxellois. Cette politique sociale doit également veiller à l'intégration des immigrés qui le souhaitent réellement, tout en veillant d'autre part à empêcher le développement de l'immigration clandestine, tout en combattant les formes d'intolérance religieuse préconisées par certains musulmans proches de l'intégrisme iranien.

Monsieur le Ministre-Président, votre tâche sera difficile, car vous êtes, je l'ai dit au début de mon discours, aujourd'hui, au lendemain de votre grand succès électoral, un homme seul au pied du mur.

La déclaration que vous nous avez faite démontre que vos alliés politiques ne vous faciliteront pas la tâche.

A la lecture de votre déclaration, j'avais envie d'annoter, comme le font certains professeurs: «Peut faire mieux».

Vous aurez compris que vous ne nous avez pas du tout convaincus et même que vous nous avez profondément déçus.

Bruxelles mérite mieux.

Bruxelles a besoin d'une vision européenne, large, culturelle et je dirais même conformiste de son avenir.

Elle ne peut pas tomber dans le centralisme bureaucratique que vous nous annoncez.

Elle doit au contraire, dans la rigueur budgétaire certes, mais aussi par la liberté et l'imagination de ses composantes, donner un but à sa jeunesse et prendre sa place de capitale naturelle et incontestée de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbossche.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, heren Leden van de Executieve, Collega's, de verklaring van de Executieve, zoals uitgesproken door de Heer Voorzitter is een mijlpaal in de politieke geschiedenis van onze hoofdstad. Voor de eerste maal werden de Brusselse Vlamingen en Franstaligen door de hervorming van de Belgische Staat, en in toepassing van de bijzonder wet van 12 januari 1989 gemandateerd om voor de Gemeenschappen van het land de krijtlijnen uit te tekenen, waarbinnen de wettelijke hoofdstad tot ontplooiing moet komen.

De totstandkoming en de inhoud van deze verklaring hebben voor de Vlaamse Gemeenschap een bijzondere betekenis.

Het regeerakkoord wordt gedragen door een consensus tussen Vlamingen en Franstaligen binnen het hoofdstedelijk gebied Brussel. In deze vrij unieke situatie, zijn de leden van de beide gemeenschappen in overleg getreden, en hebben zij samen het politieke debat gevoerd, om uiteindelijk tot een gezamenlijk project te komen, wat is weerspiegeld in het regeerakkoord. Er is een belangrijke aanhef tot een gezonde samenwerking tussen Franstaligen en Vlamingen in deze stad. Wij zijn erin geslaagd de critici ongelijk te geven. De billijke en evenwichtige verdeling van de politieke macht tussen de gemeenschappen in Brussel droeg in zich de kiemen tot consensus. Het is duidelijk — ik wens dit vanuit de CVP te onderstrepen — dat elkeen zich in belangrijke mate heeft ingespannen om tot dit resultaat te komen, zonder de fundamentele waarden, verworvenheden en uitgangspunten van de eigen Gemeenschap prijs te geven.

De Vlaamse Christen-democraten hebben duidelijk hun stempel gedrukt op de inhoud van het regeerakkoord. Wij hebben tijdens de voorbereidende besprekingen bijzonder veel aandacht gehad voor de vrijwaring van het hoofdstedelijke karakter van deze stad, van de bepalingen van het regeerakkoord, terwijl gelijktijdig fundamentele Vlaamse verworvenheden moesten worden ingeschreven om de instemming van mijn fractie te verzekeren.

Ik wens bijzonder de aandacht van deze vergadering te vestigen op het feit dat de politieke wil bestaat om de gewestelijke regeling inzake taalwetgeving toe te passen op de gewestelijke Administratie en de Agglomeratie, zoals dit geschiedde op de ambtelijke diensten van de hoofdstedelijke Raad.

Het voorgelegde regeerakkoord beantwoordt aan de verwachtingen die de inwoners van deze stad stellen ten aanzien van de nieuwe Instelling. Gelijktijdig worden alle belangen van het Vlaamse Gewest gevrijwaard, wat mogelijk maakt dat Brussel vanaf heden zijn nationale en internationale rol kan vervullen.

De Brusselse Executieve verbindt er zich toe het begrotingsevenwicht in stand te houden en in dit licht alle beleidsinitiatieven te evalueren en derhalve goed te keuren of af te wijzen. Dit uitgangspunt steunt op gezond politiek verstand, maar zal bijzonder veel politieke moed vergen. Het feit dat een Vlaming deze taak binnen de Executieve waarneemt, getuigt enerzijds van de politieke volwassenheid van onze gemeen-

schap maar zal binnen de kortste tijd de toetssteen vormen waaraan de reële wil tot samenwerking binnen de Executieve zal worden gemeten.

Vanuit de Raad zullen de Vlaamse Christen-democraten in elk geval waakzaam toekijken op de nauwe toepassing van dit fundamenteel uitgangspunt.

De Brusselse CVP schreef in haar programma voor de verkiezingen van de Raad als hoofdpunt in: de zorg voor het behoud, en waar nodig, het bevorderen van de kwaliteit van het wonen en leven, in al haar dimensies en op alle niveaus. Het beleid inzake stedenbouw en ruimtelijke ordening staat prioritair in het Regeerakkoord. Met het gewestelijk ontwikkelingsplan staat Brussel voor nieuwe kansen. Nochtans moet enige voorzichtigheid worden geboden bij de uitvoering hiervan. Het is een meerjarenplan, dat de uitvoering van andere beleidsopties niet in de weg mag staan.

Het is belangrijk te onderstrepen dat de stadsvernieuwing en het daaraan gekoppelde grondbeleid er vooral moet op gericht zijn om de aantrekkingskracht van de stad voor Vlamingen en Franstaligen te verhogen en hen uit te nodigen hier opnieuw te komen leven. De Christen-democraten wensen bijzonder te onderstrepen dat de stadsrenovatie de resultante moet zijn van een maximaal gecoördineerde samenwerking tussen verschillende actoren op het terrein.

De Regionale Grondregie heeft als opdracht de speculatie inzake onroerend goed te remmen. Het heeft echter geen zin haar tot actor inzake stadsvernieuwing uit te roepen. De bestaande instellingen, zoals de gemeenten, de OCMW's, de GOMB, de Brusselse Huisvestingsmaatschappij en het Woningfonds hebben hier hun taak te vervullen. De politisering van de stadsrenovatie zou een onvergeeflijke fout zijn die de toekomst van de stad zwaar zou hypothekeren.

De regering heeft goede voorstellen inzake het vervoerbeleid te Brussel. De concrete aanpak van dit dossier, gekoppeld aan kleinschalige projecten, kan wellicht een helpende hand bieden aan de versmachtende verkeersstroom die elke dag Brussel veroverft. Ik wil hier nochtans onderstrepen dat de bevoegde Minister in overleg moet treden met de Vlaamse Gemeenschap, de Nationale Overheid alsmede met de omliggende regio van onze stad. Wij moeten erin slagen samen een oplossing te vinden en samen de kosten hiervan te dragen. Brussel, vanuit haar internationale roeping biedt duizenden landgenoten werk en welvaart. De stedelijke infrastructuur dient verder in het kader hiervan te worden uitgebouwd.

Het gewestelijk huisvestingsbeleid stoelt duidelijk op de voortzetting van het gevoerde beleid ter zake. De solidariteit tussen de diverse maatschappen, de prioriteit voor het gezin en de belangrijke rol die is weggelegd voor het Woningfonds zijn positieve elementen die de goedkeuring wegdragen van onze fractie.

Mijnheer de Voorzitter, geachte Collega's ik wens in dit regeerakkoord een zwak punt te onderstrepen. De CVP koos niet alleen het milieu tot haar opdracht voor de 21^e eeuw, ook wij stelden vóór de verkiezingen dat de stedelijke ecologie de uitdaging zou worden voor het nieuwe hoofdstedelijke beleid.

Wij doelden hier op het evenwicht tussen welvaart en welzijn, tussen de internationale roeping van de stad en haar lokale woonfunctie, tussen de bebouwde oppervlakte en de infrastructuur en het fysisch milieu. Wij pleiten voor de kwaliteitsverbetering van de menselijke leefomgeving, wij vroegen een nieuwe politieke filosofie die de mens en zijn omgeving centraal zou stellen. Het milieubeleid dat de Executieve voorstelt heeft niets van dit alles. Het is een koude opsomming van

maatregelen waarmee men er niet in slaagt mij ervan te overtuigen dat de Regering van een milieubeleid een absolute prioriteit wil maken.

Het hoeft nochtans geen betoog dat de burger de jongste jaren heeft gevoeld dat zijn bestaan werd bedreigd door een ongecontroleerde aantasting van zijn onmiddellijke leefomgeving, zelfs zijn gezondheid.

Mijn fractie zal, door eigen wettelijke initiatieven, het voorgestelde beleid van de bevoegde Minister aanvullen en zo nodig verbeteren. Ik wil echter eveneens de waarborg krijgen dat uw Executieve het milieubeleid zal activeren.

Het economisch luik van het akkoord getuigt van degelijkheid. Door het bijzonder aandacht besteden aan het exportbeleid, zullen de Brusselse ondernemingen nieuwe perspectieven krijgen.

Ik verheug me ten zeerste over de nieuwe initiatieven die uw Executieve aankondigt inzake de KMO. De ruimte die wordt geboden voor bedrijvencentra, alsmede voor centra voor bedrijfsbeheer beantwoorden perfect aan de noden van de huidige kleine ondernemingen binnen het stedelijke leefmilieu. Het bedrijvencentrum moet inderdaad de *incubator* worden voor nieuwe ondernemingen en dus voor nieuwe tewerkstelling. Het centrum voor bedrijfsbeheer zal toelaten om de in de stad verspreide KMO's de helpende hand te bieden om hun groeiproces te versnellen, hun service te verbeteren en dus ruimte te bieden voor zinvolle en kwalitatieve arbeid.

De regeringsverklaring bevat tenslotte een belangrijke passage over het toezicht op de gemeenten. Als lid van de Vlaamse Gemeenschap kan ik alleen de wens uitdrukken dat deze voorgedij op volwaardige en correcte wijze wordt uitgevoerd. Wij hopen dat u de moed heeft uw plicht te vervullen, namelijk het vernietigen van de onwettelijkheden, die de belangen van de Vlaamse Gemeenschap op het gemeentelijk niveau aantasten. Ons samenwerkingsakkoord moet dit luik van de bevoegdheden bezegelen.

Staat u mij toe volgende slotbedenkingen te formuleren. Het regeerakkoord, dat verbintenissen inhoudt die deze regeertermijn van 5 jaar overbrugt, kan niet gelijktijdig worden uitgevoerd. De Executieve zal keuzen moeten maken. Wij wilden vandaag onze Christen-democratische prioriteiten kenbaar maken. Ook de Minister van Financiën en Begroting zal in zijn selectiviteit oog moeten hebben voor onze krachtlijnen. Een verbetering van het leefmilieu, een nieuwe ruimtelijke ordening en een economisch beleid met in het bijzonder aandacht voor de KMO vormen de basisvoorwaarden om de welvaart van deze stad en het welzijn van haar inwoners te verzekeren.

Ik verheug mij bijzonder over het feit dat alle bepalingen van het regeerakkoord de hoofdstedelijke roeping van Brussel positief verzoent met de belangen van haar inwoners.

Wij zijn bereid dit regeerakkoord goed te keuren. Brussel neemt een nieuwe start. (*Applaus bij de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hotyat.

M. Hotyat. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat, Chers Collègues, par le passé, Bruxelles n'a jamais connu un pareil moment: celui où un Exécutif régional, élu par une Assemblée issue du suffrage universel, soumet son programme d'action à la discussion de cette Assemblée.

Précédemment, les Exécutifs régionaux, partie du Gouvernement central, n'étaient pas soumis à cette règle démocratique. C'était essentiellement à l'occasion de leur budget annuel que l'on pouvait se faire une idée de la ligne politique suivie. L'existence et donc la durée d'action des Exécutifs antérieurs étaient fonction de celles du Gouvernement national, et, dès lors, généralement inférieures à quatre ans.

Le programme qui nous est présenté aujourd'hui, vaut pour cinq ans. Tout cela montre l'intérêt du statut que la Région bruxelloise a obtenu par le vote de la loi de janvier 1989.

Face au programme de l'Exécutif, il n'est pas inutile d'insister sur le fait qu'il est le premier d'une série, qu'il n'y a donc pas de référence antérieure.

Dans ces conditions, on comprend que, lors de l'élaboration de ce programme, l'Exécutif se soit efforcé d'être complet et précis. Il en est résulté un document de 132 pages. Ce faisant, l'Exécutif a fait preuve d'honnêteté intellectuelle et politique.

L'opposition sait quelles sont ses intentions et peut prendre position en conséquence. La première intervention de cette matinée l'a déjà prouvé.

Mais le programme a d'autres mérites. Il n'est pas un simple catalogue. Il nous donne une vision cohérente de ce que l'Exécutif propose de faire pour notre Région et nous indique les moyens qu'il entend utiliser pour y parvenir. A cet égard, il constitue un vaste plan que l'Exécutif entend d'ailleurs approfondir par la suite. Ce souci de planification est illustré à de nombreuses reprises dans le texte. Je citerai notamment le soutien au plan de secteur, l'annonce d'un plan de développement régional, d'un plan régional des déplacements.

Planifier, c'est analyser les évolutions, définir les objectifs non seulement à court, mais aussi à moyen et à long terme, choisir les voies et les moyens pour y arriver, déterminer les étapes. C'est pratiquer une gestion intelligente et moderne.

Cette façon d'aborder les problèmes est d'ailleurs indispensable à la réussite de l'action de l'Exécutif telle qu'elle a été définie par le Ministre-Président, c'est-à-dire « un exercice d'équilibre visant à juguler et à canaliser le développement urbain, économique et social de Bruxelles au bénéfice de tous et en particulier de ses habitants ».

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette conception du travail de l'Exécutif et du Conseil. En effet, il me paraît que les grands plans qui régiront, demain, la vie de l'ensemble de la Région et serviront de cadre à l'action, devront être soumis à la discussion et à l'approbation de notre Assemblée. Je pense notamment au plan de développement régional, au plan régional des déplacements, à toute adaptation éventuelle du plan de secteur. Je serais heureux de connaître la position de l'Exécutif à ce sujet.

Dans le même esprit, je forme le vœu que le Conseil soit étroitement associé, spécialement au niveau de ses commissions concernées à la conception et à l'évolution de ce que l'Exécutif a appelé les « grands projets », car ceux-ci marqueront pour longtemps le visage de la ville.

L'objectif majeur que se trace l'Exécutif, c'est-à-dire l'intérêt général des Bruxellois, peut sembler aller de soi mais, au vu de certains épisodes du passé, il était bon de le dire expressément. Trop de choses ont été faites à Bruxelles par l'Etat national, au détriment des Bruxellois.

Ce souci des Bruxellois se traduit par diverses options.

Bruxelles, ville où l'on habite.

Et par conséquent protection, reconquête, rénovation, accroissement de l'offre de logements. L'Exécutif nous propose d'agir dans ces domaines par l'urbanisme, la politique foncière, la politique proprement dite du logement, tant social que moyen, et en faisant appel à la collaboration des divers acteurs: les communes, les CPAS, la Régie foncière régionale, la SDR, le secteur privé, les associations et les particuliers. Cette mobilisation générale de tous les facteurs et de tous les acteurs, nous paraît être effectivement la seule bonne méthode devant le problème énorme auquel Bruxelles est confronté aujourd'hui, du fait de la spéculation.

Toutefois, toutes les actions projetées ne pourront porter leurs effets qu'à moyen terme. La maîtrise de la politique du logement par les moyens régionaux ne pourra être que progressive. Mais la crise immobilière est actuelle, il faut agir maintenant. Notre groupe soutient donc entièrement l'Exécutif dans sa demande au Gouvernement national de mise en œuvre d'un contrôle momentané des loyers. En effet, la position du parti socialiste tout entier et de sa fédération bruxelloise en particulier, est claire en la matière. Nous réclamons sans délai une mesure de blocage des loyers ou, à tout le moins, de très forte modération de ceux-ci, dans l'attente de la révision de la loi en matière de baux assurant une protection efficace des locataires des logements.

Bruxelles, ville où l'on vit.

L'Exécutif exprime son souci de l'environnement et de la protection particulière de notre patrimoine bâti au vert.

Le chapitre consacré à la politique des monuments et des sites, régionalisée au début de cette année, souligne la richesse de notre patrimoine. Face à l'immensité de la tâche à accomplir, la politique préconisée vise, fort justement, à s'inscrire dans une perspective urbanistique, qui me paraît avoir été insuffisamment présente jusqu'ici et dans un objectif d'affectation intégrant les immeubles visés dans la vie de la cité et incitant le secteur privé à la participation.

A ce propos, je crois bon de souligner que notre patrimoine architectural est un capital touristique et qu'il convient dès lors de le gérer et de le promouvoir également dans cette perspective.

En matière d'environnement, l'Exécutif constate la gravité de la situation et indique sa volonté d'agir rapidement, afin d'aboutir à une situation normale. Il dispose depuis peu d'un Institut de Gestion de l'Environnement dont il convient de faire le meilleur usage, ainsi d'ailleurs que des données et des infrastructures déjà existantes.

Il est heureux que l'Exécutif veuille à se donner les moyens financiers nécessaires en envisageant des taxations basées sur le principe «pollueur-payeur».

Tout en accordant le plus grand prix à toutes les facettes proposées pour la politique régionale de l'environnement, qu'il s'agisse des déchets, des problèmes de pollution de l'air, de l'eau ou par le bruit, de la politique des espaces verts, on me permettra de souligner qu'une des préoccupations majeures de nos concitoyens est la propreté de la ville.

Les immondices peuvent être une des nuisances considérables de la vie urbaine. Leur enlèvement efficace est une des conditions de la qualité de notre vie. La crise actuelle à Liège et des expériences passées dans notre Région nous en ont tous convaincus. Dès lors, la voie tracée par l'Exécutif pour perfectionner ce service et assurer sa stabilité est bienvenue. Mais, comme le souligne le programme qui nous est soumis,

la propreté de la ville dépend avant tout de ses habitants. Une action en profondeur doit être développée en vue d'aboutir à une autodiscipline en la matière.

L'Exécutif fait apparaître aussi à divers endroits de son programme son souci de l'esthétique urbaine. J'ai relevé particulièrement la création d'un fonds de promotion de l'art urbain, les projets-pilotes des «portes de la ville», la limitation et le contrôle de la publicité, l'intégration de la signalisation dans le cadre urbain, l'amélioration et le développement des plantations en voiries.

Bruxelles a été massacrée sur le plan de l'esthétique. Elle est un triste exemple cité par les urbanistes étrangers. Mais ce n'est pas une bataille perdue, elle peut encore être gagnée. Je me réjouis donc du souci ainsi affirmé par l'Exécutif. Je regrette toutefois que l'on n'ait pas souligné l'importance du sujet en regroupant sous un même titre tous les éléments évoqués.

Le problème de l'appréciation esthétique de réalisations importantes marquant le paysage de la ville se pose. Un organe spécialisé devrait être appelé à émettre un avis dans ces cas. Il me paraît que la Commission des Monuments et des Sites a la pratique de tels examens et que sa mission pourrait effectivement être étendue à cette appréciation, et ce en dehors de la procédure de classement. Ce serait d'autant plus logique que le programme de l'Exécutif prévoit l'élargissement de la composition des commissions de concertation du point de vue de l'environnement et de la protection du patrimoine. J'aimerais connaître son avis quant à cette suggestion.

Bruxelles, ville où l'on travaille.

Nous nous réjouissons de voir l'Exécutif faire choix d'une activité économique diversifiée et équilibrée. Cela s'exprime notamment par la recherche de nouveaux terrains à usage industriel et le contrôle du développement du tertiaire.

L'objectif fondamental de la politique économique préconisée est, à juste titre, l'emploi des Bruxellois tant en nombre qu'en diversité. Dans cette perspective, l'Exécutif s'intéresse logiquement à tous les types d'entreprises, grandes, moyennes, petites et indépendantes et s'engage à une concertation avec les interlocuteurs sociaux.

C'est également dans la perspective de l'intérêt régional que l'Exécutif définit sa politique scientifique.

La politique de l'emploi, quant à elle, met en évidence des objectifs qui sont prioritaires pour l'accès au travail du plus grand nombre des Bruxellois: la recherche d'une meilleure adéquation entre l'emploi et la formation, problème considérable s'il en est, et l'insertion socio-professionnelle des défavorisés.

Bruxelles, ville où l'on peut se déplacer.

Si je parle de «pouvoir» se déplacer, c'est parce que le problème se pose avec de plus en plus d'acuité. Les bouchons ne font que croître et embellir. Ils mettent de plus en plus de temps à se résorber. Il se créent même en dehors des heures de pointe.

Si l'on n'agit pas, ce sera l'étouffement pur et simple. L'Exécutif le reconnaît. Bien sûr, la solution passe — et l'Exécutif l'affirme — par l'amélioration et la priorité des transports publics. Mais ce n'est pas seulement une question de gros sous, même si l'on pressent que l'élaboration des budgets ne sera pas chose facile.

Il s'agit également d'une question de volonté politique. Des choix fondamentaux sont à opérer pour renverser la situation. D'autres grandes villes ont d'ailleurs dû le faire. Suite à une expérience positive, les transports régionaux londoniens ont annoncé que 4 000 bus desservant la banlieue de la ville seront équipés d'un système permettant de faire passer les feux au vert à volonté, afin de limiter les pertes de temps. Le maire de Paris a également annoncé, récemment, la suppression progressive de 100 000 places de stationnement.

J'apprécie donc que l'Exécutif ait l'intention d'adapter l'arrêté royal n° 140 de façon à impliquer les communes dans la politique menée en faveur du transport public.

Le plan des déplacements devra reposer sur une analyse détaillée de la situation actuelle, en ce compris les sens de circulation, et devra aboutir à la définition du meilleur modèle possible. Celui-ci servira de base aux actions concrètes.

Pour faire un bon aménagement du territoire régional, il ne suffit pas d'affecter le sol. Il faut encore assurer les déplacements entre les diverses affectations prévues ou projetées. Le plan régional des déplacements représente donc une facette de l'aménagement du territoire, au même titre que le plan régional d'affectation. Une cohérence étroite doit donc être recherchée. Une bonne politique de circulation doit d'ailleurs prendre en compte l'impact de cette circulation sur la qualité de la vie en ville.

La notion de sécurité de la circulation est présente dans les préoccupations de l'Exécutif, mais elle est, à mon estime, insuffisamment mise en évidence. Or, Bruxelles a, par rapport à d'autres villes, un retard important en la matière. Un effort considérable est à fournir pour améliorer la sécurité de tous les usagers de la voirie, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes. Il conviendrait que la Région montre l'exemple sur ses propres voiries et incite les communes, notamment au travers des subsides aux travaux communaux, à appliquer les schémas les plus modernes d'aménagement des voiries. La sécurité doit être une préoccupation au niveau des micro-investissements.

Bruxelles, ville pour tous.

Eviter la dualisation de la ville, telle est aussi une préoccupation majeure de notre groupe. Sur ce plan, le programme nous apporte des réponses intéressantes. On trouve, en effet, cette préoccupation d'une ville pour tous, dans les divers chapitres.

Ce souci, en matière de logement et donc la volonté d'en assurer l'accès à tous se précise en divers endroits : conditions d'accès, sur le plan des revenus, aux biens communaux rénovés grâce aux subsides régionaux, amplification du rôle des CPAS, allocation-loyer destinée aux plus démunis grâce à un pourcentage de recettes générales pour les pouvoirs locaux par l'instauration de taxes sur les bureaux et sur les immeubles abandonnés, révision à la baisse des critères d'accès au logement social, liaison étroite entre les CPAS et les sociétés de logement social afin de garantir l'accès des plus fragilisés au logement, d'assurer leur accompagnement social, intégration de la dimension sociale dans les critères d'attribution des primes.

Le problème de l'accès de tous au logement s'est étendu, en raison de la spéculation foncière, au logement moyen. Il est donc heureux que l'Exécutif indique les éléments d'une politique en la matière en confiant aux communes un rôle spécifique de création de logements neufs de type moyen, en élargissant les critères d'accès au Fonds du logement au public concerné par ce logement moyen, en prévoyant l'intervention de la Régie foncière régionale et le partenariat public-privé.

A la différence d'autres parties du programme, les éléments relatifs au logement moyen sont moins précisés. Nous le comprenons parce qu'il s'agit d'une innovation et les points de référence et d'expérience manquent. Le groupe socialiste tient, néanmoins, à souligner toute l'importance qu'il attache à cette politique dans le souci d'une ville équilibrée, ouverte à tous.

Ce souci de la ville ouverte à tous se manifeste également en matière de transport public. En effet, comme cela a été dit très justement, la moitié des Bruxellois n'ont pas d'autre moyen de transport.

Il se marque aussi dans le domaine de l'emploi par la volonté d'insertion socio-professionnelle des plus défavorisés. J'y ajouterai ce qui a été dit en ce qui concerne l'intégration des jeunes issus de l'immigration.

Le programme de l'Exécutif — il n'est pas inutile de le souligner parce que c'est mettre en valeur son caractère complet — nous éclaire aussi sur les voies et moyens par lesquels il compte réaliser ses objectifs.

Je trouve que l'accent qui a été mis sur la connaissance de la ville est un élément important. En effet, le décideur politique, pour mener une action efficace et adéquate, doit être bien informé. A cet égard, il faut bien constater que nous sommes, Exécutif et Conseil, assez démunis. Par conséquent, les idées avancées en cette matière, qu'il s'agisse du cadastre informatisé des propriétés immobilières des pouvoirs publics, de l'observatoire foncier et du logement, des statistiques régionales et d'autres projets encore, nous paraissent bienvenues.

Un autre élément auquel nous attachons beaucoup d'importance est la volonté manifestée par l'Exécutif de consulter largement mais efficacement, que ce soit par une restructuration des organes consultatifs ou par une amélioration du processus d'information et de consultation des habitants.

J'en viens, Chers Collègues, à ce qui nous concerne au plus haut point : légiférer.

Lors de notre installation, j'avais souligné notre important retard législatif par rapport à la Flandre et à la Wallonie, de même que dans l'application des directives européennes. L'Exécutif nous propose de remédier à cette situation. On trouve à plusieurs endroits du document l'annonce du dépôt de projets d'ordonnances visant la rénovation et l'adaptation de la loi sur l'urbanisme en y incluant la rénovation urbaine, les études d'impact et la compensation en matière immobilière; la révision de la législation sur le logement social; la mise à jour des législations en matière de travaux subsidiés et de protection des monuments et des sites; l'intégration des directives européennes dans notre droit régional. A cet égard, l'Exécutif s'est fixé un délai d'un an.

L'Exécutif nous propose aussi, au travers de son programme, un organigramme des fonctions des différents organes, qu'il s'agisse de l'administration proprement dite ou des pararégionaux. C'est un élément important car il est difficile de réaliser une bonne politique sans instruments. Je crois que cette volonté de clarification, dès le départ, est positive.

Vous comprendrez aisément, Monsieur De Decker, que je ne me prive pas du plaisir de parler de politique foncière. J'avais en effet indiqué en juillet que la spéculation immobilière que nous connaissons pour l'instant et dont nous déplorons les effets négatifs en démontre la nécessité et l'urgence. J'avais regretté à ce moment-là la mise à mort de la Régie d'agglomération par la loi de 1987, présentée et défendue à l'époque par le Ministre de Donnée. J'avais indiqué aussi combien il est déplorable que certaines communes adoptent le comportement de spéculateurs privés en justifiant la mise en vente de leur

patrimoine privé par la hausse des valeurs immobilières et qu'il convenait plutôt d'instaurer une politique foncière favorable aux logements sociaux et moyens. J'en appelais à une politique foncière volontariste. Vous aurez compris, au rappel de mes souhaits de juillet, que nous avons trouvé dans le programme de l'Exécutif de multiples sources de satisfaction.

Une Régie foncière régionale sera créée, reprenant les actifs de l'ancienne Régie d'agglomération. Elle sera dotée du pouvoir d'expropriation et d'un droit de préemption à l'égard des biens communaux; elle sera un acteur de la rénovation des quartiers et de la politique de développement. En outre, une mobilisation des biens fonciers des pouvoirs publics est prévue pour contrer la spéculation et assurer la réalisation des objectifs en matière de logement et d'industrialisation.

Le problème de la coopération entre la Région et les communes revient plusieurs fois dans le texte. Nous considérons que, dans la structure même de notre Région, l'institution régionale et les communes sont des partenaires obligés. Les politiques doivent être convergentes si l'on veut réussir Bruxelles. C'est dire que nous sommes hautement favorables à l'idée d'organiser leur collaboration à l'intérieur des priorités définies par la Région. Nous croyons à l'idée de contrat de gestion entre chaque commune et la Région. Nous croyons à l'idée de contrats programmes pluriannuels pour tout ce qui est subsidié par la Région.

Avant de conclure, j'aimerais faire une dernière remarque. L'ensemble des propositions qui nous sont soumises s'inscrivent dans un cadre financier rigoureux et dans la volonté d'un équilibre budgétaire global. Notre souci, à cet égard, est donc rencontré.

D'autres orateurs du groupe socialiste compléteront et approfondiront les points de vue que je viens d'exprimer. Toutefois, dès à présent, je peux vous dire que notre appréciation globale est très positive. Elle est le résultat d'une analyse attentive et fouillée du programme et non une attitude de simple complaisance.

Nous sommes convaincus que l'Exécutif a choisi la bonne voie et j'oserais même ajouter que le programme proposé trace des perspectives et un cadre au-delà des cinq ans donnés à l'Exécutif. A cet égard, il est une véritable profession de foi pour l'avenir d'un Bruxelles répondant aux vœux des Bruxellois.

L'Exécutif est donc assuré de notre soutien et nous lui souhaitons plein succès. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, depuis juillet, nous attendions la première déclaration de l'Exécutif, espérant qu'elle préciserait non seulement la politique générale qu'il entend mener mais également les instruments et les accords précis sur les moyens de réaliser celle-ci.

Nous sommes bien obligés de constater que la déclaration qui nous a été présentée est plutôt une déclaration d'intention. Je me contenterai d'en citer un passage — je pourrais en lire d'autres du même style — qui montre bien la façon dont ce texte est rédigé: «La crise immobilière accentuée aujourd'hui la difficulté d'offrir un logement adapté pour chacune des catégories de demandeurs. Or, le maintien, voire l'accroissement du nombre d'habitants, constitue pour la Région un enjeu prioritaire.» Je pense que tout le monde en conviendra.

«L'étude «habiter à Bruxelles» inspirera l'ensemble des actions à mettre en œuvre à moyen terme.» Il faut bien tenir compte de cette étude puisque nous ne disposons d'aucune autre indication. «Dans l'immédiat cependant, l'Exécutif demandera au gouvernement la mise en œuvre d'un contrôle momentané des loyers. Une politique appropriée d'encadrement du marché du logement sera dès lors et progressivement mise en œuvre.»

Quand commencera-t-on à appliquer cette politique et quand prendra-t-elle fin? Comme vous pouvez le constater, cela reste définitivement vague.

L'Exécutif ne nous donne pas d'autres précisions que celle qui se trouve à la page 2 et qui, elle, nous paraît très éclairante. En effet, en «tenant compte de ce qui précède — il est question des mécanismes de financement — toutes les initiatives politiques qui sont décrites dans l'accord seront exécutoires pour autant que l'équilibre budgétaire global soit respecté.»

Nous voilà fixés. Ce catalogue de propositions plus ou moins précises sera réalisé s'il y a de l'argent.

Mais quelles sont les réalisations prioritaires? Quelle programmation va-t-on envisager, par exemple, lorsque de nouveaux investissements sont proposés, en matière de transports? Peu d'indications nous sont données sur le calendrier de ces réalisations et leur mise en œuvre.

Dans le chapitre «gérer le patrimoine» nous pouvons lire que «l'Exécutif mettra en place une gestion cohérente et dynamique de moyens consacrés aux monuments et sites en recherchant des synergies avec le secteur privé».

L'essentiel et l'accessoire nous paraissent confondus. En effet, à côté d'une page consacrée à ce qui nous semble une initiative intéressante, le plan de déplacement, nous trouvons une page à peu près de la même longueur consacrée à la revalorisation des taxis.

Plus loin, nous trouvons sur le même pied la dorsale touristique de Bruxelles qui va de la place Sainte-Catherine à la place Stéphanie — réalisation qui, d'après nous, peut-être effectuée par la ville de Bruxelles dans le cadre de ses activités de promotion touristique —, et les critères de sélectivité des entreprises qui sont, eux, une façon positive d'envisager les aides à l'expansion économique.

Ce ne sont là que des exemples qui nous semblent traduire une très grande difficulté à préciser les termes de l'accord de majorité.

La transparence est présentée par l'Exécutif comme une caractéristique majeure de son action. Les termes de l'accord sont loin, me semble-t-il, de répondre à cette exigence.

L'Exécutif nous précise bien qu'il entend, par exemple, mener une politique visant à modérer la circulation en réduisant la pression automobile sur la cité. «Les solutions précédemment proposées, dit-il, qui consistaient à augmenter l'offre d'infrastructure routière chaque fois que la circulation n'était pas fluide, ont montré leurs limites.» C'est très bien. Il indique également que «plus aucun nouveau tunnel routier à charge des crédits régionaux ne devrait être créé à Bruxelles dans les années à venir».

Vous reconnaîtrez qu'il y a là des contradictions plus qu'apparentes. Cependant, nulle part il n'est question de l'autorisation du tunnel Cortenberg. Or, à la Commission de l'infrastructure du Sénat, a déjà été examiné le projet d'ajustement du budget du Ministère des Travaux publics pour l'année

1989 autorisant l'engagement d'un montant de 372 millions pour la première phase de ce tunnel.

Nous avons très souvent dénoncé le danger des mécanismes de coopération Etat-Exécutif et nous en voyons ici un exemple. Le permis est-il déjà délivré pour ce tunnel? Quand a-t-il été accordé? Nous notons en tout cas la contradiction des décisions avancées et des intentions politiques présentées.

La logique comptable qui vise simplement à accepter des infrastructures lourdes parce que la Région n'en supporte pas le poids du financement ne peut qu'être condamnée. C'est notre Région qui subit les autres coûts liés à ces projets, les coûts sociaux, le coût sur l'environnement, sur la qualité de la vie et donc sur la viabilité même de notre ville.

La Région doit prendre l'engagement général d'indemniser les riverains pour les nuisances anormales de jouissance causées par la durée et l'importance des chantiers. Cela nous paraît un premier pas pour responsabiliser notre Région.

Durant les trois mois qui se sont écoulés depuis l'installation de l'Exécutif, en juillet dernier, celui-ci a bénéficié d'un état de grâce lié au changement institutionnel intervenu et qui est considéré, par une large opinion, comme étant très positif.

En juillet dernier, le Ministre-Président avait fait la promesse de garder la primauté des déclarations politiques pour notre Assemblée et d'attendre cette rentrée pour que la discussion sur les décisions importantes engageant notre Région puisse avoir lieu. Ces promesses n'ont été que partiellement tenues puisque les Ministres et Secrétaires d'Etat ont cru bon de multiplier les déclarations, sans parler de l'épisode relatif au cumul des mandats, au cours duquel les membres ont laissé apparaître des conceptions fort discutables sur la moralité politique.

On joue sur les mots: on se met en congé; on ne siège que comme simple conseiller communal; on ne parle pas des mandats dont on dispose ailleurs, dans des intercommunales et autres conseils d'administration. Enfin, on accuse ses collègues d'hypocrisie.

Toutes ces attitudes cachent mal la volonté d'asseoir son pouvoir et de ne pas accepter les règles déontologiques du non cumul des mandats, d'autant plus qu'il s'agit de ne pas être à la fois dans l'Exécutif qui exerce la tutelle et dans la commune qui est soumise à cette tutelle. Il est vrai qu'en cela, la majorité tire les leçons du résultat des élections du 18 juin qui ont fait apparaître un vote très lié aux figures locales.

Nous continuons à croire que le non cumul des mandats est la meilleure manière d'assurer une plus grande transparence aux décisions politiques.

Ecolo défend le principe de la mixité des fonctions comme logique d'organisation spatiale pour Bruxelles. L'objectif de la planification est en premier lieu de protéger les fonctions faibles, à savoir le logement, les espaces verts et, de plus en plus, les zones réservées à l'industrie, menacées par les fonctions fortes: les bureaux et les équipements publics.

Nous avons dès lors exigé le respect strict du plan de secteur qui reste l'instrument le plus efficace accordé aux Bruxellois pour défendre leur logement, leur emploi, ainsi que leur patrimoine écologique.

Nous aurions souhaité voir améliorer cet instrument, par exemple par une publication annuelle du bilan et de l'état des dérogations au plan de secteur. L'Exécutif marque son *adhésion* sur celui-ci, et c'est heureux, mais il y ajoute des

modifications, telles les compensations qui seront figées dans un cadre légal.

Notre sentiment à l'égard des compensations a toujours été prudent parce que le temps où les investissements immobiliers dans le logement devaient être imposés est révolu.

Ce marché connaît même — et c'est le souci premier des Bruxellois — une augmentation spéculative qu'il convient de contrôler. Est-il dès lors encore nécessaire de forcer l'investissement dans le logement par voie de compensations? Cela n'aurait de sens que s'il s'agissait de véritables compensations, différentes de celles qui sont pratiquées aujourd'hui.

Envisager de véritables compensations signifie en fait prévoir la construction de logements soit dans des zones destinées aux bureaux, soit dans des zones de logement où les investisseurs ne se manifestent pas volontairement. Je citerai comme exemple les zones dévastées par les travaux du métro ou le bas de la chaussée d'Etterbeek.

La déclaration de l'Exécutif ne nous laisse pas prévoir quelle sera l'orientation suivie.

Il n'est pas possible de nier que le mécanisme même des compensations est contraire au principe d'un respect strict au plan de secteur et à la demande pressante de protéger chaque quartier, chaque rue, destinés à l'habitat dans notre ville. La pression sur l'offre du logement n'est pas le fait d'un accroissement de la démographie. Au contraire, il est le résultat de l'occupation des immeubles et des zones destinées au logement par des activités de bureaux et de commerces.

Dans le cadre de la lutte contre l'implantation non réglementée de bureaux dans les logements, phénomène bien connu sous le nom de «grignotage», le Ministre-Président peut-il me dire quelles seront les mesures qui seront prises?

Ces logements seront-ils rendus à leur affectation première, libérant ainsi un nombre important de logements?

S'agit-il d'une simple mesure de régularisation des situations existantes?

Qui va effectuer ces contrôles? Les communes? Pour ce faire, disposent-elles du personnel et des moyens financiers nécessaires?

Liée à la problématique évoquée, apparaît la taxe sur les bureaux. Nous y sommes favorables, à certaines conditions cependant: cette taxe doit être régionale; à tout le moins, elle doit être uniformisée sur l'ensemble des communes. Elle doit également concerner les bureaux des secteurs public et international.

Afin d'assurer la compréhension de la mesure envisagée, deux commentaires s'imposent. Ne s'agit-il pas d'une mesure visant à compenser, pour les communes, une baisse de rentrées prévisible, due à l'impact de la réforme fiscale et à l'abaissement des recettes de l'IPP? Dans quelle mesure le produit de cette taxe sera-t-il affecté à une augmentation des moyens destinés à la politique du logement?

En ce qui concerne la publicité, la réglementation annoncée nous paraît valable. Elle s'inspire de l'expérience et des projets de réglementation que l'échevin de l'Environnement de Bruxelles-ville met en place, qui visent entre autres à maîtriser le déploiement de la publicité dans la ville. La publicité devrait être interdite sur les façades des immeubles destinés à l'habitation, ainsi que dans les zones où elle détruit les caractéristiques historiques et urbanistiques du quartier. Nous

ne pouvons souscrire à ce qui nous semble être un bradage du paysage.

Je cite: «Le règlement général de la bâtisse doit limiter le dimensionnement des panneaux d'affichage et interdire toute publicité sur les façades, les ouvrages d'art, les bâtiments et les espaces publics.» A cet égard, nous sommes d'accord. Attention cependant: «Sauf en cas de manifestations culturelles ou sportives et à l'exception des compensations accordées en échange de certains services ou équipements publics.»

Chaque fois que des mesures positives sont prises, des brèches sont ouvertes.

On ne peut que constater, en matière de rénovation urbaine, les résultats peu encourageants de la mission confiée à la SDRB.

Les moyens mis à sa disposition étaient cependant importants: plus de 500 millions par an et la dotation d'un fonds anti-spéculation de 275 millions chaque année. Les sommes réellement engagées sont dérisoires; avant tout, elles ont servi à payer des études pour déterminer des périmètres d'interventions, ces dernières étant, par ailleurs, fort contestées et contestables.

Cela se produit au moment où le problème du logement est présenté comme crucial. Les causes de cette inertie sont multiples et sont dues au manque de concertation entre les agents concernés par la rénovation, les habitants, leurs associations et les communes.

Par ailleurs, ces causes proviennent également de la structure même de la SDRB, structure plus adaptée à la mission de développement économique qu'à celle d'intervention en matière de rénovation. La façon dont la nouvelle cellule de rénovation a été mise en place est également source d'inertie.

Dès 1987, nous avons dénoncé le démantèlement des compétences de l'Agglomération et la dissolution de la Régie d'aménagement. Nous avons effectué des mises en garde contre la politisation excessive qui a présidé aux nominations à la SDRB. Cette dernière n'a, en effet, respecté aucune procédure légale dans le recrutement du personnel. Par conséquent, aujourd'hui, comme les coalitions ont changé et les responsabilités ministérielles sont réparties différemment, cela engendre une perte de confiance et la nécessité de créer un nouvel outil, la Régie foncière.

A la page 16, les missions de la SDRB sont redéfinies. Elles viseront des missions spécifiques de rénovation du tissu urbain dans les zones prioritaires de rénovation déléguées par l'Exécutif, tenant compte d'une part, de l'accomplissement de ces missions dans le champ de l'expansion économique et de la rénovation urbaine et, d'autre part, de l'association dans sa structure des secteurs public et privé. L'action de la SDRB sera centrée sur la rénovation ou la production intégrée du tissu urbain affecté à l'habitat et à l'entreprise, à réaliser par le canal d'investissements mixtes, publics et privés.

J'aimerais être informée quant à la différence existant entre ce qui est énoncé et ce qui, précédemment, étaient les missions accordées à la SDRB.

Ne serait-il pas préférable de simplifier et d'assurer l'unité des moyens et de retirer les compétences de rénovation à la SDRB?

La création d'une nouvelle Régie ne peut se faire qu'à condition que cela ne soit pas une fois de plus un fromage à nominations.

C'est la condition même de la réussite de sa tâche.

En complément à la modification de la loi de 1962, l'Exécutif nous promet pour dans neuf mois la réalisation d'une ordonnance sur les études d'incidence en application de la directive européenne. J'ai, au nom de mon groupe, déposé une ordonnance en ce sens.

Le Ministre a souligné hier la volonté de l'Exécutif d'instaurer un dialogue permanent avec le Conseil régional afin de dégager un consensus seul apte à nourrir la réussite de la Région. L'attitude de l'Exécutif à l'égard de cette proposition traduira, je l'espère, cette volonté.

En effet, cette proposition d'ordonnance a pour objectif de traduire les dispositions obligatoires dans certains cas, seulement incitatives dans d'autres, au sein de la législation interne des Etats membres qui devait être exécutée au plus tard le 3 juillet 1988.

En Belgique, où les Régions sont désormais compétentes en matière de protection de l'environnement, des décrets ont été votés en ce sens en Flandre et en Wallonie dans le courant de l'année 1985, tandis que les mesures d'exécution indispensables pour leur mise en œuvre sont encore lacunaires.

La difficulté principale à résoudre dans le contexte bruxellois a été d'adapter la procédure d'études d'impact à la réalité urbaine.

Au-delà de la protection de l'environnement naturel, compris dans le sens classique du terme, comme la prévention de la pollution de l'air, du sol et de l'eau, en vue de protéger les espèces suivantes et les espaces naturels, c'est à la sauvegarde de la qualité de l'espace urbain bien qu'il fallait porter son attention. Celle-ci est d'autant plus difficile à mesurer qu'elle est constituée d'un florilège d'équilibres relatifs et fragiles et que les agressions dont elle est victime se caractérisent par la conjugaison d'éléments perturbateurs.

Les éléments dont il faut tenir compte sont à ce point nombreux et délicats qu'ils justifient une approche la plus affinée et concertée possible.

L'originalité de cette procédure d'évaluation des incidences, qui est proposée, est qu'elle s'intègre dans les procédures d'autorisation existantes en matière d'urbanisme et d'exploitation des établissements dangereux.

Plutôt que d'être plaquée comme un corps étranger aux mécanismes de décision en vigueur, elle vient se glisser au processus de décision, ce qui permet d'éviter les doubles emplois en fusionnant les stades de la procédure qui présentent une certaine analogie entre eux, de ne pas allonger les délais de la prise de décision à cause d'une procédure trop longue et mal articulée.

La procédure prévoit aussi la possibilité d'articuler l'étude d'impact autour de la procédure de publicité et de concertation mise en place dès 1976 dans le cadre du plan de secteur de la Région bruxelloise.

Je ne m'attarderai pas beaucoup sur la problématique de l'environnement parce que mon collègue, Alain Adriaens, en parlera.

Je tiens quand même à revenir sur les décisions prises en dehors d'un débat au sein de notre Assemblée, qui portent sur l'accord signé avec la Région wallonne dans le cadre de ce qui a été appelé, à tort, de l'aveu même de son auteur, le plan wallon pour la gestion des déchets.

A la lecture des deux paragraphes de ce document qui ont trait à l'accord passé par l'Exécutif wallon avec l'Exécutif

bruxellois, on apprend qu'en échange du droit de versage dans des décharges wallonnes de déchets bruxellois, Bruxelles s'engage à incinérer des ordures ménagères en provenance du Brabant wallon et à construire le quatrième four de l'incinérateur, si la capacité actuelle de celui-ci s'en trouve dépassée.

Nous voilà et pour longtemps dans la filière de l'incinération tant contestée. Si l'incinération est contestée par les milieux écologistes, c'est pour deux raisons fondamentales. L'incinération est un procédé polluant. Elle est contraire à la politique de réduction, de tri, de recyclage et de revalorisation des déchets.

L'Exécutif nous promet aussi de se mettre en règle avec les directives européennes et de réaliser un plan des déchets. Mais la filière de l'incinération ne lui permet pas de réduire le volume des déchets. En effet, il faut alimenter l'usine d'incinération.

Nous disons qu'accepter de construire le quatrième four et nous promettre un plan de gestion des déchets sont des conceptions contradictoires. Mais peut-être que, dans ce dossier, la répartition des compétences, d'une part, le ramassage des immondices et, d'autre part, la protection de l'environnement n'a pas été précisée.

Pour nous, écologistes, si la Région dispose des crédits nécessaires pour construire le quatrième four, estimé à environ 600 millions de francs, elle doit avant tout munir les fours existants d'un système de lavage des fumées, condition élémentaire pour protéger l'environnement et la santé publique.

Les déplacements : le discours a manifestement changé. Ce que les associations d'habitants et les usagers des transports crient dans le désert depuis plus de 20 ans, est enfin entendu. On ne peut que s'en réjouir. On parle en effet de réaménagement des espaces publics, de revalorisation du tram, d'augmentation des fréquences. Mais plus le texte devient précis, moins le changement par rapport aux politiques passées n'apparaît évident.

Que signifie : « Mis à part les chantiers en cours et les accords passés » ? Quels sont-ils ? « Très peu d'ouvrages lourds devraient voir le jour dans les années à venir. » Pourquoi toute cette prudence ? Tout le monde connaît en effet le coût financier mais surtout les coûts urbain et environnemental engendrés par les nombreux effets pervers de ces grands ouvrages. On peut même affirmer, si l'on a une perspective des choses, que ces derniers coûts sont nettement supérieurs au coût financier.

Le Centre de Liège a été détruit par des travaux financés par l'Etat. Bruxelles a été bouleversée par la même logique : percée du métro à Molenbeek, boulevard Léopold II, et j'en passe...

Quand l'Exécutif comprendra-t-il que ce n'est pas tant l'origine du financement que l'impact sur les infrastructures qui est déterminant pour l'avenir de la ville ?

Vous proposez de donner la priorité aux transports en commun en surface. Il est évident que cela a lieu au moment où les ressources sont limitées. En effet, il faut rappeler que nous sommes passés d'une période où les investissements pour les communications étaient de 5 milliards, notamment au moment de la construction du métro, à une autre période d'austérité budgétaire où ils ne s'élevaient plus qu'à 3 milliards. Aujourd'hui, nous sommes à un budget d'environ 1,3 milliard.

Ceci n'est pas conforme à la priorité affirmée pour les transports en commun, sauf si ces maigres moyens sont affectés

aux améliorations du réseau de surface et qu'un moratoire est adopté pour tout achèvement des infrastructures lourdes.

Le TGV : notre demande de respect du plan de secteur trouve dans le dossier TGV un autre exemple frappant. Tout se déroule comme si le problème TGV ne se posait qu'en Flandre et en Wallonie et pas à Bruxelles. Or, le débat reste ouvert dans notre ville car les choix qui seront pris seront lourds de conséquences pour Bruxelles. Notre position par rapport au projet TGV est connue. Le TGV est une entreprise coûteuse qui ne pourra se faire qu'au détriment du reste du réseau pour lequel aucune amélioration ou modernisation ne sera plus possible, et ceci malgré les déclarations de l'Exécutif en faveur du RER, tant qu'il ne maîtrise pas le budget.

En effet, les crédits d'investissements de la SNCB seront tous monopolisés par ce TGV.

Les retombées négatives de ce projet sur l'environnement sont très importantes. A Bruxelles, les projets SNCB, qui s'articulent autour d'une décision d'arrêt du TGV au Midi, sont inacceptables.

On parle de la création d'une vaste zone de bureaux, d'espaces commerciaux et de parkings. Ce projet, contraire au plan de secteur, qui affecte cette zone réservée à l'habitation et aux activités industrielles et d'équipements collectifs a déjà des retombées négatives (liées à la spéculation immobilière) sur les quartiers du Triangle, de Cureghem et de la rue de Mérode.

L'étude d'impact réalisée doit être largement diffusée et l'Exécutif ne doit présenter à la concertation avec les autres Exécutifs régionaux et le Ministre des Communications, qu'une position sur le passage du TGV à Bruxelles ayant fait l'objet d'un débat au sein du Conseil régional.

Je terminerai par ce qui me semble être les points faibles de la déclaration : les moyens de la politique.

Je ne reviendrai pas sur la critique que j'ai déjà émise à plusieurs reprises au sujet de l'insuffisance des informations qui nous sont fournies par l'Exécutif en ce qui concerne ses options budgétaires.

Je veux simplement mettre en évidence le danger que peut engendrer une politique peu rigoureuse en matière de gestion de la dette et de recours à l'emprunt pour la totalité des possibilités ouvertes par la loi de financement.

Il est nécessaire d'avoir une perspective d'avenir et de ne pas hypothéquer la situation financière de la Région à partir de la période transitoire prévue par la loi. La bonne situation financière d'aujourd'hui — je mettrai ce terme « bonne » entre guillemets — devrait être mise à profit pour ne pas souscrire à l'entièreté de cet emprunt. La situation de ses communes et de l'agglomération, le déficit de la STIB, ainsi que les retombées mal connues de la réforme fiscale sur le rendement de l'IPP, et la perte d'habitants que continue à connaître Bruxelles, nécessiteraient une gestion plus claire et plus transparente, assurant à la Région aujourd'hui et demain les moyens budgétaires nécessaires.

J'en viens à l'Administration. L'Administration bruxelloise est malade. Elle compte aujourd'hui 136 agents nommés et 137 agents contractuels subventionnés. Les cabinets de l'Exécutif, eux, comptent plus de 340 membres. Dans ces conditions, il est impossible de demander à l'Administration d'assurer les tâches qu'on lui confie. On imagine que la création d'organismes parastataux dispense d'avoir recours à des procédures normales de concours et de recrutements et on en fait une habitude. L'Institut bruxellois de gestion de l'environnement,

dont les fonctionnaires ont été nommés en hâte en juillet dernier, existe depuis plus de trois mois sans savoir quelle sera enfin sa mission. L'Exécutif, dans sa déclaration, ne la précise pas, en dehors de quelques indications. Mais on peut déjà s'étonner du manque de personnel scientifique pour cette institution. Cette situation risque bien de retarder encore le fonctionnement de cet Institut qui, ne l'oublions pas, compte 70 agents.

Quand comprendra-t-on que la confiance que l'administration mérite ne s'obtiendra que si l'on renonce à sa politisation ?

L'Exécutif peut déjà adopter le cadre organique négocié en 1988 et approuvé en 1989, pour le ministère de la Région. Plutôt que de créer des administrations nouvelles, il doit définir ses besoins dans ce cadre-là.

Peu de précisions nous éclairent sur la place qu'occupera la nouvelle administration dans le cadre de la protection du patrimoine et de la Régie foncière.

J'en termine.

Je pense que vous avez maintenant une idée de l'opinion que nous avons à la lecture de la déclaration, qui est fort décevante. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

De Voorzitter. — Dames en Heren, ik breng u in herinnering dat degenen die zich willen laten inschrijven in deze bespreking, dit moeten doen ten laatste om 12 uur.

Je rappelle que les membres qui souhaitent s'inscrire dans le débat, doivent le faire au plus tard avant 12 heures.

Mevrouw Neyts heeft het woord.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers en Staatssecretarissen, Dames en Heren, de Brusselse Executieve heeft er meer dan drie maanden over gedaan om haar beleidsprogramma op te stellen en voor te leggen aan de Hoofdstedelijke Raad. Hiermee zorgt zij voor een twijfelachtig primeur en verwerft zij zich meteen een plaatsje in de volgende editie van het beroemde Handboek van Grondwettelijk Recht. Want, geen enkele Regering of Executieve heeft zich in vredetijd ooit gepermitteerd om de volheid van bevoegdheden uit te oefenen zonder het vertrouwen gekregen te hebben van de Raad die verondersteld wordt haar te controleren. Vanzelfsprekend is dit alleen maar kunnen gebeuren met de medeplichtigheid van de meerderheidsfracties. U kunt er zich dus op beroemen een hele trimester genoten te hebben van een letterlijk blind vertrouwen. Door dit te laten gebeuren hebben de meerderheidsfracties de raad van meetaf ondergeschikt gemaakt aan de uitvoerende macht. Dat is voorwaar geen goed begin voor gloednieuwe instellingen en als dit de Brusselse uitgave is van het motto « wat wij zelf doen, doen wij beter », dan belooft dit weinig goeds.

Tijdens het voorbije trimester hebt u met uw acten echter niet stilgezeten. U hebt zich geïnstalleerd, wagens aangeschaft, kabinetten gevormd, persconferenties gegeven en verklaringen allerhande afgelegd over « Bruxelles ma belle », over de islamitische school en over de noodzaak voor brandweerlieden om zich in andere dan de landstalen te bekwamen. Tijdens uw wekelijkse vergaderingen die u al sedert begin september hebt hervat, hebt u ook beslissingen genomen.

Om bij te dragen tot de doorzichtigheid van uw beleid waarvan u zelf zegt dat dit het allerbelangrijkste is, wil ik een aantal vragen stellen waarop ik vanzelfsprekend een antwoord verwacht. Hoeveel personen zijn er in uw respectieve kabinetten aangesteld? Hoeveel zijn dat er van niveau 1 en van de

niveaus 2, 3 en 4? Hoeveel van hen behoren tot de Brusselse Administratie, ik bedoel hiermee het Ministerie van het Brussels Gewest, tot andere Brusselse instellingen of komen er uit de privé-sector? Zijn er in uw kabinetten medewerkers die niet ten laste zouden vallen van uw begroting omdat ze als het ware « uitgeleend » zijn?

Mag ik eveneens vernemen of er richtlijnen zijn verstrekt over de maximale omvang van de kabinetten en welke desgevallend die richtlijnen zijn.

Eveneens zou ik willen weten of er richtlijnen verstrekt zijn over de bespreking van de kabinetsuitgaven voor de eerste installatie, voor de aankoop of leasing van ministeriële- en kabinetswagens en welke deze desgevallend zijn.

Heren van de Executieve, Heren Staatssecretarissen, ik stel deze vragen met een zeer gerust gemoed, want mijn kabinet is van 1982 tot en met 1985 steeds het goedkoopste geweest van de toenmalige Executieve; het was tevens het goedkoopste van de ganse toenmalige Belgische Regering.

Ik zal niet beweren dat men met minder meer kan doen, want dat zou niet vriendelijk zijn voor mijn toenmalige collega's. Ik ben echter wel goed geplaatst om te weten dat relatief bescheiden kabinetsuitgaven het verrichten van goed werk geenszins verhinderen.

Kortom, Mijnheer de Voorzitter van de Executieve, ik wens te weten of de voorgenomen budgettaire spaarzaamheid ook geldt voor de Executieve zelf.

Mijn vraag is dus niet alleen ingegeven door budgettaire bekommernissen; zij slaat nog veel meer op de verhouding van uw acht kabinetten tot de Brusselse administratie. Als het waar is dat er in uw kabinetten meer mensen werken dan in het Brusselse Ministerie, dan is het duidelijk dat hieruit een echte wanverhouding kan groeien. Indien dit zo is, dreigen al uw goede bedoelingen voor de modernisering en de responsabilisering van de bedoelde administratie immers volkomen dode letter te blijven. Dan zwijg ik nog over het zeer reële risico dat er een parallelle en, uit de aard der dingen — volstrekt gepolitiseerde para-administratie in de plaats komt en de rol overneemt van de officiële administratie. Ook hierover wens ik duidelijkheid, meer bepaald over de afbakening van de verantwoordelijkheden tussen uw respectieve kabinetten en de Brusselse Administratie.

In dezelfde geest wil ik een andere eveneens delicate aangelegenheid aansnijden; ik zal het niet doen uit demagogie; ik heb trouwens de aangelegenheid die ik onmiddellijk zal behandelen niet zelf aangesneden; dat hebben leden van de Executieve zelf gedaan.

Collega's, ik wil het hebben over de feitelijke onverenigbaarheid tussen het ambt van Minister of gewestelijke Staatssecretaris en het ambt van burgemeester of het uitoefenen van een mandaat van schepenen. Ik weet dat het geen onwettelijke onverenigbaarheden betreft, maar ik meen gelezen te hebben dat de Voorzitter van de Executieve denkt dat er op zijn minst een feitelijke onverenigbaarheid is. Hij zelf heeft daarnaar gehandeld en maakt dus geen deel meer uit van het college van zijn gemeente. Minstens één andere heeft dat ook gedaan.

Mijnheer de Voorzitter, ik wens van u te vernemen of alle Ministers en Staatssecretarissen die ofwel burgemeester ofwel schepenen zijn hebben afgezien of zullen, in een zeer nabije toekomst, afzien van de uitoefening van hun plaatselijk uitvoerend mandaat.

Tevens wens ik te vernemen of de leden van de Executieve en gewestelijke Staatssecretarissen beheersmandaten uitoefene-

nen in de Brusselse intercommunales, in Brusselse gewestelijke instellingen, in Brusselse erkende huisvestingsmaatschappijen. Zo ja, over welke mandaten gaat het.

Collega's, het is mij daarbij niet te doen over het eventuele cumuleren van vergoedingen — ik behoor tot degenen die vinden dat vele vergoedingen beschamend laag zijn — het is mij te doen om het zeer reële risico dat Brusselse Ministers en Staatssecretarissen, in een aantal domeinen, tegelijk rechter en partij zouden zijn, als het ware tegelijk controleur en gecontroleerde. Men zal misschien opwerpen dat het neerleggen van dergelijke mandaten een hypocriet formalisme is omdat men, hoe dan ook, gehecht blijft aan de gemeente waarvan men burgemeester of schepen is geweest of, omdat men hoe dan ook bevoorrechte relaties behoudt met de instelling waarin men een beheersmandaat heeft bekleed.

Dat alles is juist, maar u en ik weten natuurlijk beter. Die gehechtheid, die geprivilieerde banden blijven inderdaad bestaan, maar het neerleggen van het plaatselijk uitvoerend mandaat is meer dan een formalisme. Indien dit niet gebeurt dreigen er immers in beide richtingen onduidelijkheden te bestaan, al was het maar de precieze hoedanigheid waarin daden worden gesteld.

De Brusselse institutionele situatie is al onduidelijk genoeg opdat de Brusselse Ministers en Staatssecretarissen daar niet zelf zouden toe bijdragen door situaties te laten voortduren die minstens de indruk zouden kunnen wekken dat ze én Brusselse rechter én Brusselse partij zijn.

Bijgevolg wens ik te vernemen of er in hoofde van de Brusselse Ministers en Staatssecretarissen dergelijk combinaties van mandaten en of functies bestaan en welke deze desgevallend zijn.

Collega's, ten aanzien van private beheersfuncties in hoofde van regeringsleden of leden van Executieve is men — terecht — zeer strikt. Het is gebruikelijk dat dergelijke mandaten onmiddellijk worden neergelegd wanneer de beheerder van een privé-vennootschap Minister wordt. Een zelfde regel — zij het geen wettelijke beschikking — geldt in de nationale Regering voor het ambt van burgemeester of schepen. Ik zou graag zien dat in de gerenoveerde Brusselse instelling een zelfde gestrengheid zou bestaan.

Tenslotte, en nog steeds voor de periode die verlopen is tussen de eedaflegging van de Executieve en de indeling van het politiek akkoord, wens ik te vernemen of de Executieve belangrijke beleidsbeslissingen heeft genomen en welke deze desgevallend zijn.

Heren Ministers en Staatssecretarissen, gisteren hebben wij, bij monde van uw Voorzitter, uw beleidsverklaring gehoord.

Het was alsof u ons wilde belonen voor ons zeer lang geduld. U hebt ons bijna bedolven onder een verklaring van 58 bladzijden en een politiek akkoord van zomaar eventjes 153 bladzijden. Het lijkt bijna alsof de kwantiteit het deficit aan kwaliteit moet compenseren. Ik zeg u eerlijk, Heren Ministers en Staatssecretarissen, uw beleidsverklaring heeft mij zeer teleurgesteld. In een vlaag van ondeugendheid heb ik mij zelfs de bedenking gemaakt «veel geblaas maar weinig wol», een oud Vlaams gezegde. Wat had ik dan verwacht dat ik zo ben teleurgesteld? Ik had een ambitieuze, gedurfde toekomstvisie verwacht, een heldere synthese van enkele krachtlijnen. Ik had iets verwacht waar ik misschien hevig zou tegen gekant zijn, maar waartegen men zou kunnen knokken, waarin men zich zou kunnen vastbijten. Ik had alles verwacht, behalve deze minestrone deze porridge, deze catalogus, deze inventaris die

vol staat van hypothesen, van eventualiteiten zoals «de Executieve zou overwegen, zal desgevallend, zal eventueel...», enzovoort, enzovoort. Misschien ligt het aan mij en had ik eenvoudigweg te veel verwacht. De teleurstelling is echter groot. En dan wil ik niet wreed zijn. Dan wil ik niet lang blijven stilstaan bij het feit dat de Nederlandse tekst van beide documenten op enkele bladzijden na, bijzonder schabouwelijk is en hier en daar zelfs volkomen onbegrijpelijk als men niet mentaal in het Frans omzet om zo proberen te raden wat de oorspronkelijke bedoeling was. Er zijn ook leuke passages die eerst in het Engels moeten vertaald worden om de betekenis te begrijpen. Bij voorbeeld de gewestelijke *return*. Dat wordt in het Frans *le retour régional* en in het Nederlands is de vertaling nog veel eigenaardiger. Maar dat heeft dus allemaal niet veel betekenis. Wat het politieke en beleidsjargon betreft, hebt u alvast geen vernieuwing, noch opheldering gebracht. De romanist die ik ben denkt daarbij toch maar aan het bekende *ce qui se conçoit bien s'énonce clairement*, en ik zeg u *tout ceci ne s'énonce pas clairement*. *Cela pourrait donc ne pas être bien conçu*.

Omdat ik niet op mijn beurt een verklaring van tientallen bladzijden wil voorlezen, zal ik pogen me te concentreren op een aantal markante kenmerken van uw beleidsverklaring. Mij is opgevallen dat u niet zo zeer een voluntaristisch dan wel een bijzonder dirigistisch geplanifieerd beleid voorstaat. In dit Brussel dat nu al gebukt gaat onder een overvloed aan diensten, instellingen, commissies, comités en raden gaat u er nog een aanzienlijk aantal bijmaken, terwijl u er bijna geen afschaft. Onafgezien van de onvermijdelijke kosten die dit alles gaat meebrengen — personeelskosten, werkingskosten, toelagen, enzovoort — stel ik mij de vraag hoe de Brusselaars die nu al verloren lopen, in uw Brussel nog hun weg zullen vinden. Zal ik een overigens onvolledig overzicht geven? U gaat geen gewestelijk ontwikkelingsplan uitwerken. U gaat blijkbaar ook gemeentelijke ontwikkelingsplannen laten uitwerken, naast en misschien boven het Gewestplan en de BPA's. U gaat een verplaatsingsplan opmaken. U gaat een gewestelijke dienst voor controle op de stedenbouw oprichten. U gaat woningpromotieprogramma's uitwerken. U gaat plaatselijke commissies voor de gemeentelijke ontwikkelingsplannen opzetten. U gaat een min of meer autonome gewestelijke grondregie oprichten. U gaat drie types programma's uitwerken voor verenigingen die willen meedoen aan de sociaal-urbanistische dynamisering van zones. U gaat een grondbank creëren. U gaat twee lijsten van monumenten en landschappen opstellen met bijhorende verplichtingen. U gaat een speciaal bestuur voor monumenten en landschappen oprichten.

Er is ook sprake van een huisvestingsfonds. Is dat al dan niet hetzelfde als het Woningfonds van de Bond van Grote en Jonge Gezinnen? U gaat een waarnemingsdienst van het Brusselse Gewest voor de huisvesting oprichten en dan ben ik nog maar aan pagina 16 van uw beleidsverklaring. U gaat een milieuplan, een milieu databank, milieubeheersplannen, een milieuwacht en misschien zelfs een «milieutelefoon» oprichten. Ondertussen heeft u ook al twee nieuwe belastingen aangekondigd: een veralgemeende belasting op leegstaande panden en op kantoren en een milieuheffing. Op de volgende pagina heeft u het over een zuiveringsheffing. Het is echter niet duidelijk of dat hetzelfde is als de milieuheffing, of het gaat om een supplementaire heffing. Dan komen er ook nog erkenningen voor ondernemingen belast met het snoeien en vellen van bomen. Vervolgens is er sprake van de zuiveringsbijdrage voor het zuiveren van afvalwater, van een gewestelijk vervoerplan — wat duidelijk iets anders is dan het verplaatsingsplan, dat vrees ik ten minste. Dan is er de raadgevende commissie voor de studie en verbetering van het openbaar vervoer. Ook een gewestelijk comité voor tewerkstelling en beroepsopleiding zal worden opgericht.

Nu kom ik tot een punt dat wordt afgeschaft, met name het subregionaal comité zoals wij dat kennen. Dat comité komt er naast de Brusselse gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling. Er komen plaatselijke organen voor tewerkstelling en beroepsopleiding, een interministeriële delegatie voor socio-professionele integratie, en misschien ook gedecentraliseerde centra voor beroepsopleiding.

Een Brusselse internationaal centrum zal hoe dan ook worden opgericht. Tenslotte — en dat zal niemand verbazen — zijn er nu reeds twee commissarissen aangeduid met het oog op de toekomstige herstructurering van de administratie. U bent duidelijk van plan die twee commissarissen veel werk te geven en uw bijdrage te leveren opdat zij zouden weten wat zij moeten herstructureren.

Alle gekheid op een stokje, ik heb natuurlijk niets uitgevonden. Dit komt allemaal regelrecht uit de groene vellen waarover ik beschik. Bij anderen zijn dat misschien roze vellen, maar dit kleurverschil heeft enkel met de taal te maken. Ik ben echter nog niet aan het einde van die opsomming; ik heb immers nog een punt vergeten, namelijk het fonds voor promotie van stedelijke kunst. Geef toe dat dit een indrukwekkende lijst is van nieuwe supplementaire diensten, fondsen, plannen en commissies.

Heren van de Executieve, ik vind werkelijk dat u overdrijft. U dreigt Brussel te versmachten onder de plannen, diensten en fondsen terwijl u nochtans beweert een globaal beleid te willen voeren. Ik denk dat u, uw kabinetmedewerkers en uw ambtenaren zich «kapot» gaan vergaderen, zoals wij dat familiair zeggen. Ik ben ook van mening dat u al die beheers- en programmacontracten die ik hier voor de beknoptheid buiten beschouwing heb gelaten, en die u allemaal wil afsluiten, door u slechts met de grootste moeite zullen kunnen uitgevoerd worden. U bent bezweken voor de verleiding alles trachten te planifiëren, te voorkomen en te verhelpen. U zou moeten weten dat men wars van ideologische vooringenomenheid enkel kan vaststellen dat alle eerdere pogingen daartoe overal steeds weer falicant zijn afgelopen.

Maar er is veel meer, en erger. Waar blijft de individuele Brusselaar en zijn vrijheid? Ik pleit dan natuurlijk niet voor absolute vrijheid want, ook ik vind dat een stad een collectieve ruimte is waar enkelingen niet achteloos mogen mee omspringen. Ook ik vind dat men de zwaksten in staat moet stellen een waardig bestaan te leiden. Ook ik vind dat een woning en de mogelijkheid om voor zichzelf te zorgen essentieel zijn voor individuele waardigheid. Ik vraag mij echter af welk Brussel u ons voorbereid en welke ruimte er nog zal zijn voor puur individueel initiatief. Want, u wil zowat alles in raden, commissies, instellingen, verenigingen en administraties steken. Niet elke Brusselaar zit in een raad, een commissie, een instelling, een administratie of in het bestuur van een vereniging. Wat ik vrees is dat u het grootste deel van uw tijd bezig gaat zijn met personen die in een aantal gevallen bijna professionele of zelfs tenvolle professionele adviseurs, commissarissen en bestuursleden zullen zijn geworden, professionele politici en nagenoeg professionelen van de adviesgeving en de inspraak. Waar blijven dan al degenen, dat is de meerderheid van de Brusselaars, die noch tot de ene noch tot de andere categorie behoren! Waar blijft daarenboven de democratische controle, de bescherming tegen willekeur en de verzekering van een echt pluralisme? Echt pluralisme is voor mij altijd iets anders geweest en iets meer dan het naast elkaar plaatsen van enkele monstertjes, daarmee bedoel ik *échantillons*, van de beschikbare politieke kleuren.

Ik geef enkele voorbeelden. U hecht veel belang, zo zegt u, aan het gewestelijke ontwikkelingsplan. Ik heb daarover

een hele reeks vragen. Wie zal dat plan opstellen? Wordt het opgesteld bij ordonnantie? Zal het bespreekbaar en amendeerbaar zijn in de Raad? Hoe dwingend zal het in feite zijn? Zal er eventueel een beroep tegen mogelijk zijn en zal er een openbaar onderzoek zijn vooraleer het wordt vastgesteld?

Mijn indruk is dat het gewestelijk ontwikkelingsplan een puur Executieve-aangelegenheid dreigt te worden en dat het feitelijk zoniet in rechte in de plaats zal komen van het Gewestplan. Het Gewestplan is immers een heilig huis. Het is taboe. U weet allen zeer goed, dat het in zijn inspiratie 15 jaar oud is en op vele punten achterhaald door de feiten en door de evoluties. Maar, omdat het nu eenmaal heilig is verklaard, zegt u dat het Gewestplan onverkort gehandhaafd moet blijven. U zet er echter het gewestelijk ontwikkelingsplan voor in de plaats. Ik meen dat u dat in de feiten dwingend gaat maken door de beheers-, de programma- en de samenwerkingscontracten die u allemaal plant. Want u zegt helemaal niets over de openbaarheid van de voorbereidingsperiode van dat gewestelijk ontwikkelingsplan. U zegt ook niets over een eventuele periode van raadpleging en de mogelijkheden tot het indienen van klachten, beroep of andere opmerkingen.

Het zou natuurlijk veel eerlijker zijn geweest om te stellen dat het instrument Gewestplan behouden blijft, maar dat het aan herziening toe is en dat u bijgevolg een herzieningsprocedure zou instellen zodat adviezen, voorstellen enzovoort in openbaarheid kunnen worden ingediend. Bij gebrek aan durf zegt u dat u een nieuw instrument voorbereidt waarvan het juridisch statuut hoogst onduidelijk is. Voor de gemeenten afzonderlijk doet u precies hetzelfde. Hier rijzen trouwens precies dezelfde vragen in verband met het verplaatsingsplan. Wie stelt dit plan op? Welk juridisch statuut heeft het plan? Wordt dit plan in de Raad besproken? Is het amendeerbaar? Is het plan een analyse van de huidige verplaatsingspatronen of betreft het een prospectie? Hebben de verplaatsingspatronen te maken met de aloude verplaatsingsstudies die intussen reeds drie à viermaal werden gebruikt en betaald? Is het verplaatsingsplan indicatief of is het dwingend? Is het herzienbaar?

Mijns inziens vergroot u door dergelijke initiatieven de huidige administratieve onduidelijkheid. Mijn grootste bekommernis is echter dat u werkelijk schijnt te denken de toekomst te kunnen voorspellen en haar in alle hoofdaspecten naar uw hand te zetten. Dit is een absolute onmogelijkheid.

Ik schets dit met een klein voorbeeld. De Brusselse immobielienmarkt heeft, letterlijk, jarenlang plat gelegen. De prijzen waren beneden het normaal peil. Niemand wou nog investeren, noch waagde iemand het om toen een jaartal te zetten op een mogelijke heropleving van de markt.

Vandaag doet zich de omgekeerde situatie voor. Alweer wordt — misschien overdreven — gereageerd. U wil de markt kalmeren door het aanbod te vergroten, de huurprijzen te controleren en de immobiliaire operaties aan banden te leggen.

Vreest u niet dat uw houding de vraag zal breken de vraag die essentieel is voor de verdere ontwikkeling van de heropleving?

Daarenboven zijn uw doelstellingen eigenlijk onduidelijk, om niet te zeggen tegenstrijdig. U wil meer economische investeringen. U wil de tertiaire sector niet fnuiken. In het bijzonder wil u de secundaire sector aanmoedigen. Maar tegelijk wil u een algemene belasting voor kantoren heffen en een compensatieregeling invoeren voor de industriële investeringen. Met andere woorden investeringen in kantoor- of industriële ruimte moeten gepaard gaan met compenserende investeringen in woongelegenheden. Hoe is dit te rijmen met de gewenste investeringen, die wellicht worden ontmoedigd?

En dan wil ik niet ondeugend zijn en de vraag stellen of er uitzonderingen op de compensatieverplichting zullen worden toegekend en wie deze zal bepalen.

U verklaart dat u rekent op de medewerking van de privé-sector aan de bouw van woningen op de militaire domeinen. Ik juich dit voornemen onder bepaalde omstandigheden toe. Uit uw beleidsverklaring kan ik echter niet opmaken wie eigenaar wordt of blijft van, respectievelijk, de grond en de woning. Bent u van plan om, wat in Angelsaksische landen gebruikelijk is, een soort «long term leases» of erfpachten in te voeren? Zal deze handelswijze succesrijk zijn? Sommige deskundigen antwoorden negatief.

Misschien opteert u voor het systeem van huurwoningen in de militaire domeinen? Ter zake is duidelijkheid vereist. U weet dat het percentage huurwoningen in Brussel veel hoger ligt dan elders in België. U weet ongetwijfeld ook dat de mobiliteit van de Brusselaars, statistisch gezien, enorm hoog is.

Uit de studie waartoe ik destijds het initiatief heb genomen, bleek dat tussen 1971 en 1981 het aantal inschrijvingen in de bevolkingsregisters alle Brusselse gemeenten — behalve in twee — het aantal uitschrijvingen evenaarde.

Met andere woorden, op zuiver statistisch vlak zijn alle Brusselaars als het ware tussen 1971 en 1981 verhuisd. Dat is natuurlijk niet het geval, maar dat betekent dat een deel van de Brusselaars tijdens die tien jaar meer dan eens zijn verhuisd en anderen helemaal niet. Waarschijnlijk zijn de eigenaars, die hun eigen woning bewonen, veel minder mobiel dan mensen die een woning huren. Indien men dus de bevolking wil stabiliseren — en dat wil u, vermits u ze ook wil doen aangroeiën — is het essentieel de eigendomsverwerving aan te moedigen. U rekent daarvoor op het woningfonds van de Bond van Grote en Jonge Gezinnen, maar u zegt niet of u de middelen overeenkomstig zal verhogen. U is evenmin zeer duidelijk over de wijze waarop u de verwervingspremie, die de aankoop van een eerste woning moet vergemakkelijken, zal wijzigen.

Daardoor heb ik niet echt de indruk dat u van zins is de eigendomsverwerving resoluut aan te moedigen. Is dien indruk verkeerd of laat u dit inderdaad over aan de markt?

Uw plannen om de zwaksten te helpen zijn naar mijn mening ook onduidelijk. Na de dag van zijn eedaflegging zei de Voorzitter van de Executieve — dat heb ik via de radio gehoord — dat hij het niet aangewezen achtte sociale woningen bij te bouwen. Volgens mij had hij daarin gelijk. Bovendien zei hij individuele huurhulp te verkiezen. Erg duidelijk vind ik die ideeën niet terug. Vandaar mijn vraag: voorziet de Executieve al dan niet ruimte voor het bouwen van bijkomende sociale woningen? Is het correct dat de woningen in de militaire domeinen geen sociale woningen zullen zijn, tenzij misschien voor 15 pct.? Indien zulks het geval zou zijn, dan kan ik dat bijtreden. Immers, gelet op de prijs die vroeger werd afgesproken inzake de verkoop en de aankoop van militaire domeinen, is het financieel onhoudbaar daar sociale woningen op te trekken. Indien u dus zou besloten hebben dat niet te doen, meen ik dat u volkomen gelijk heeft, maar waarom zegt u dat niet duidelijk in de plaats van dat allemaal in de mist te laten hangen?

U zegt dat u de verhuis-, installatie- en huurtoelage wil hervormen. Hoe zal u dat doen? Zal u de tijdelijkheid van die toelage al dan niet behouden? Zal u deze al dan niet omvormen tot een eventueel bijna permanente vorm van huurhulp?

Ik weet wel dat deze discussies slechts zinvol kunnen worden gevoerd in het kader van de begroting. Pas dan zal blijken waar de prioriteiten echt worden gelegd.

Ongetwijfeld zal ik hierop later nog terugkomen, maar in afwachting meen ik dat u zeer tegenstrijdige verwachtingen wekt en dat u te weinig duidelijkheid brengt.

Hetzelfde geldt trouwens voor de sociale huisvestingsmaatschappijen. Volgens u zouden ze meer weinig bemiddelde huurders en steuntrekkers moeten huisvesten, wat vanzelfsprekend lagere huurinkomsten voor de maatschappij betekent. Tegelijk meent u dat er meer onderlinge solidariteit dient te zijn en dat er een financieel evenwicht moet bestaan. U weet dat dit moeilijk te verzoenen doelstellingen zijn. Mijn ervaring leert mij dat alles staat of valt met de kwaliteit van het beheer in de individuele, de afzonderlijke en de onderscheiden bouwmaatschappijen. De kwaliteit van het beheer uit zich in de feiten en in bijna alle aspecten van het bestaan van een dergelijke maatschappij. Ik bedoel hiermee het naleven van de huisvestingscode inzake de toewijzing van woningen, het voorkomen van huurachterstand, het tegengaan van leegstand en tenslotte — niet in het minst — de financiële situatie van de maatschappij.

Maatschappijen die goed beheerd worden, zijn maatschappijen die vooreerst, wat de inkomensverdeling van hun huurders betreft, volkomen in overeenstemming zijn met de Brusselse normen, die vervolgens een zeer kleine leegstand, quasi geen huurachterstand hebben en die ook hun eigen patrimonium zeer goed kennen.

Daarenboven moet er meer rekening worden gehouden met het feit dat een aantal gebouwen, eigendom van sociale huisvestingsmaatschappijen, in slechte tot zeer slechte staat zijn en dringend moeten worden gerenoveerd, terwijl er sommige zijn die helemaal niet meer renoveerbaar zijn.

Het Sint-Lucasarchief heeft in 1985 alle patrimonium doorgeërfd en telkens een gedetailleerde en verantwoorde diagnose opgesteld. Dit is een meer dan waardevol werkstuk dat ik aan uw aandacht aanbeveel.

Tenslotte zou ik van de Brusselse Executieve duidelijkheid willen over haar bedoelingen in verband met de zogenaamde heropleving van wijken op sociaal-urbanistiek vlak.

Wie neemt het initiatief, tot het bepalen, tot het afbakenen van die wijk? Zullen het de gemeenten zijn of is het de Executieve? Op welke basis, m.a.w. wie zal concreet de sociaal-stedebouwkundige criteria bepalen, op grond waarvan die aanduiding gebeurt? Ter zake verwijs ik naar de ervaringen in Vlaanderen waar, omstreeks 1984, een reglementering voor stads- en dorpskernvernieuwing werd uitgevaardigd, die oorspronkelijk zeer gul was. De criteria waren zo ruim dat er een ware toevloed was van ingediende dossiers, want elke gemeente moest minstens één dossier hebben ingediend. Er werden bij de vleet principiële beloften gedaan; overal te lande werd zeer veel hoop gewekt.

Toen men echter heeft gezien dat het budgettaire ondraaglijk was om deze principiële beloften om te zetten in vaste beloften, heeft men de meerderheid van deze initiatieven moeten terugschroeven of op de lange baan schuiven.

Bijgevolg werd zeer veel hoop, die aanvankelijk werd gewekt, de bodem ingeslagen. U moet daarmee voorzichtig zijn!

Mijn vraag is: zal de Executieve een ordonnantie-ontwerp indienen? Zal zij bij besluit werken? Zal zij een raambesluit of een raamordonnantie maken? Zal zij als het ware geval per geval oordelen, met alle gevolgen van dien?

Kunnen privé-eigenaars aan zulk een programma meewerken? Kunnen zij genieten van speciale steun of bedoelt de

Executieve dat er moet worden onteigend? Wat dan met de rechten van de eigenaars en vooral van de eventuele bewoners van de woningen?

Waarom — zo lijkt het mij ten minste — sluit u eigendomsverwerving uit in dergelijke operaties? Vreest u niet dat er tweemaal willekeur en dus favoritisme zou kunnen ontstaan, eerst bij de selectie van de operatie en daarna bij de selectie van de huurders?

Wat bedoelt u met een geïntegreerd ontwikkelingsprogramma voor die wijken? Wie zal de plaatselijke commissies samenstellen en hoe zullen zij worden samengesteld? Wie waarborgt ons dat deze commissies geen doorslagen zijn van de gemeentelijke meerderheden of van de Executieve? Krijgen de bewoners werkelijk inspraak? Wat bedoelt u met verenigingen die programma's zouden uitvoeren van sociale en culturele dynamisering, van technische bijstand aan de bewoners, van verbetering van woningen?

Welke waarborgen zijn er inzake pluralisme, openheid? Welke waarborgen zijn er voor een voldoende deelneming van de Nederlandstaligen aan deze initiatieven? Welke waarborgen zijn er voor een voldoende deelneming van anderstaligen aan dergelijke initiatieven? Wie zal die verenigingen kiezen, op welke basis? Wordt hierbij de concurrentievervalsing niet in de hand gewerkt ten aanzien van ambachtslieden, zoals timmerlieden, schrijnwerkers, elektrikers, wanneer u het hebt over technische bijstand en hulp voor de verbetering van woningen?

Met andere woorden, waaraan denkt de Executieve concreet? Steunde u zich op voorbeelden in binnen- en buitenland toen u deze paragrafen hebt neergeschreven? Mogen wij desgevallend die ervaringen met u delen, zodat wij ons een beter idee kunnen vormen over de richting die u wenst in te slaan.

Ik geloof ook in een geïntegreerde aanpak van de meest verkommerde buurten, maar ik zou het veel eenvoudiger aanpakken. En de PVV heeft dat trouwens in zijn verkiezingsprogramma voorgesteld. De PVV stelt voor om prioritaire ontwikkelingszones te bepalen en om daarop de regionale middelen te concentreren door ofwel alle toelagen voor die zones te verhogen ofwel er exclusief voor te reserveren. Tevens zouden de verscheidene Brusselse middelen ertoe moeten worden aangezet hetzelfde te doen. Ik vrees dat al uw structuren veel te zwaar zullen zijn en dat ze willekeurig in de hand zullen werken en te veel energie zullen opslorpen die beter aan de projecten zelf wordt besteed. Al wie — en dat is ook voor mij het geval — een aantal jaren actief is geweest in de socio-culturele sector, de zogenaamde zachte sector, weet zeer goed hoe groot de verleiding is om te denken dat als men praat over iets, schrijft over iets, *colloquia* houdt over iets, men iets gedaan heeft. Wij weten dat dit in vele gevallen niet zo is, en dat dan vaak alle energie al is opgebruikt.

Heren Ministers en Staatssecretarissen, dit is slechts een greep uit al de vragen die uw beleidsprogramma oproept. Ik heb er nog veel meer, maar steeds komen zij op hetzelfde neer. Uw benadering is te detaillistisch, te dirigistisch. Zij zal leiden tot een inflatie van instanties allerhande. De individuele Brusselaar zal nog meer verloren lopen dan nu al het geval is. In uw programma staan veel voorwaardelijke wijzen. Ik hoop dat u voor de uitvoering ervan tot betere gevoelens komt, maar ik vertrouw het niet. Dat is de reden waarom de PVV-fractie u geen vertrouwen zal schenken. (*Applaus bij de PVV.*)

M. le Président. — La parole est à M. Van Eyll.

M. Van Eyll. — Monsieur le Président, j'en viens tout de suite à l'essentiel: la déclaration du gouvernement bruxellois reçoit la pleine et entière confiance du groupe FDF-ERE qui a été intimement associé à son élaboration.

L'essentiel étant dit, vais-je résister à la tentation de me taire et me livrer à mon tour à la glose détaillée de votre déclaration? Que Dieu ou le Président m'en préserve! Je vais me limiter à un aspect, un seul.

Pour la première fois, maîtresse de son destin, la Région de Bruxelles possède un programme d'action gouvernementale, qui constitue un résumé de toutes les politiques à mener. Dès à présent, la dynamique démocratique joue à plein. Votre déclaration était attendue. Curieusement, avant même d'être prononcée, avant même d'être élaborée, elle était déjà supputée, soupesée, commentée. C'est là l'attractivité du pouvoir régional. Oui, cette Région que le FDF a voulu contre vents et marées, oui, cette Région revivifie le débat et la vie démocratique à Bruxelles. C'est pour nous une grande joie, même si nous ne pouvons oublier que la pacification qui nous réunit ici est frappée d'interdit en périphérie.

Hier, soutenue par un Etat uni et un Roi visionnaire, Bruxelles, à la suite de l'écartèlement du pouvoir, a vécu des heures sombres. Mal aimée, délaissée, oubliée, Bruxelles ... s'est bruxellisée, selon le mot des urbanistes.

«Bruxelles est une ville-espace», disait hier un José Garcia tout chamboulé par le malheur des gens, des Bruxellois mal logés, délogés, appauvris.

«Bruxelles est une ville sans allure», décrétait, il y a peu, sans autre fioriture, Michel Didisheim, administrateur délégué de la Fondation Roi Baudouin. Et il ajoutait, avec une férocité qui n'a d'égale que sa volonté de construire: «Tout est à reprendre en mains; Bruxelles est-elle réellement en état de jouer le rôle de métropole de services que, dans les discours, elle prétend assumer?»

Ces déclarations nettes, tranchantes, qui se multiplient ici et là, ces derniers temps, prononcées par des hommes de volonté, que la désespérance ne guette pas, ces déclarations nous indiquent par leur dureté-même que cette fois, ça y est, Bruxelles a du pouvoir, Bruxelles a le pouvoir de remonter la pente. On peut parler haut et clair. Il y a un répondant.

L'histoire, m'ont appris les Lagasse, Outers, Persoons, s'écrit par les communautés d'hommes et de femmes qui ont conquis ou reconquis le pouvoir de se déterminer, le pouvoir de légiférer et d'administrer, le pouvoir de collecter et de dépenser.

Ce pouvoir, Messieurs les Ministres, vous l'avez. Ce pouvoir, Chers Collègues, nous l'avons. Il nous aurait même été concédé dans un délai raisonnable. Evitons de le pervertir dans les joutes politiciennes, de l'ankyloser, surtout dans l'endettement excessif, ou de le perdre dans les dédales d'une administration bureaucratique. Soyons modernes, c'est-à-dire, instruits des erreurs du passé et du présent.

Oui, soyons modernes et oserais-je ajouter, en guise de conclusion, soyons transversaux. Monsieur le Ministre-Président, votre déclaration illustre à merveille la nécessité de l'approche transversale, de l'action transversale, de la transversalité. Transversal — et M. De Decker l'a dit avant moi — voilà le mot de la rentrée politique bruxelloise. Peut-être écrirez-vous un jour, fort de votre expérience bruxelloise, un mémoire intitulé, non sans humour, «Comment concilier transversalité et répartition des compétences ministérielles?».

Ce mémoire, nous le lirons comme un polar. (*Applaudissements sur les bancs FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, on ne soulignera jamais assez combien cette première déclaration d'Exécutif est importante pour notre Région bruxelloise. C'est en effet la première fois que nous, Bruxellois, pouvons nous prononcer sur un projet global de développement pour notre Région qui peut prendre en compte l'ensemble des éléments qui conditionnent la qualité de la vie des personnes dans une ville comme Bruxelles.

Et les enjeux sont nombreux, les problèmes importants. En effet, nous devons assurer le développement harmonieux de notre Région, permettre son développement comme capitale de l'Europe tout en maîtrisant les effets négatifs qu'un tel développement peut entraîner pour ses habitants.

Nous avons, à cet égard, en tant qu'élus de cette nouvelle Région, une responsabilité importante. Beaucoup de Bruxellois ont mis leurs espoirs dans cette nouvelle institution. Nous ne pouvons les décevoir.

Jusqu'au 18 juin dernier, les Exécutifs bruxellois étaient membres du gouvernement national et responsables devant le Parlement national avec toutes les difficultés que cela entraînait, et notamment celle de faire prendre en compte les aspirations de la population bruxelloise.

Aujourd'hui, c'est devant une Assemblée démocratiquement élue que l'actuel Exécutif présente son programme pour 5 ans.

Pour le groupe PSC, il est important que cette Assemblée puisse jouer son rôle et que l'Exécutif soit attentif à prendre, dès le départ, de « bonnes habitudes » à cet égard.

Profitons de l'opportunité qui nous est donnée pour créer un esprit de collaboration positive entre l'Exécutif et l'Assemblée et permettre à notre niveau un véritable débat sur les politiques à mener pour le développement de notre Région.

Avant d'aborder le fond des politiques qu'entend mener l'Exécutif dans les cinq ans qui viennent, je voudrais faire trois remarques d'ordre général.

1^o) La première concerne le financement de notre Région. Le système de financement des Régions, tel que prévu dans la loi du 12 janvier 1989, doit être majoritairement basé sur le rendement de l'impôt des personnes physiques dans chaque Région.

Ceci implique pour la Région bruxelloise une attention prioritaire à l'égard de ses habitants de manière à freiner l'exode urbain que nous connaissons encore — quoique dans une moindre mesure — et même d'attirer de nouveaux habitants à Bruxelles.

Bruxelles ne peut devenir une ville pleine de Bureaux et vide d'habitants. Pour le groupe PSC, il est prioritaire de veiller à cette dimension du problème, faute de quoi nous pourrions nous retrouver demain dans une situation insoutenable sur le plan financier.

2^o) Ma deuxième remarque d'ordre générale concerne la politique budgétaire qui sera suivie par l'Exécutif. Plus particulièrement, nous actons sa volonté de déposer le budget 1990 en équilibre ainsi que sa volonté de ne pas recourir à l'emprunt au-delà de ce que le National couvre dans le cadre de la loi spéciale de financement.

Il est en effet essentiel de veiller à la maîtrise des dépenses de la Région. Nous ne pouvons pas nous permettre de faux pas dans ce domaine. Nous travaillons non seulement pour aujourd'hui mais aussi pour l'avenir.

Il serait irresponsable de s'embarquer dans des dépenses que nous ne pourrions assumer et de s'endetter, reportant ainsi sur les générations futures les erreurs que nous aurions commises aujourd'hui.

Le groupe PSC sera particulièrement attentif à cette dimension et veillera à ce que les politiques qui seront menées le soient dans le cadre de l'équilibre budgétaire comme le prévoit la déclaration de l'Exécutif.

3^o) Troisième remarque: pour la première fois les départements des Travaux publics et des Communications sont enfin réunis. Nous avons trop souffert à Bruxelles de la mainmise nationale sur ces deux départements pour ne pas aujourd'hui nous réjouir qu'ils soient enfin aux mains des Bruxellois et, qui plus est, aux mains d'un seul et même Ministre, en l'occurrence, Jean-Louis Thys.

Ceci nous donne enfin la possibilité de concevoir pour Bruxelles un véritable plan des déplacements où l'on tient compte des besoins des Bruxellois et non plus seulement des navetteurs, comme cela a été trop souvent le cas. Ceci se fera à travers le plan régional des déplacements qui doit permettre de connaître en permanence les besoins des habitants à cet égard.

Je voudrais en venir maintenant au fond des politiques qui seront menées par l'Exécutif dans les cinq années qui viennent pour en souligner les points que le groupe PSC considère comme prioritaires:

1^o) En ce qui concerne la politique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, le groupe PSC se réjouit de constater une grande continuité d'action avec ce qui a été entrepris par les Ministres PSC dans les Exécutifs précédents lorsque ceux-ci étaient encore nationaux. La création de la Région bruxelloise permet un approfondissement de ces politiques et le reciblage de certaines actions.

Plus particulièrement, nous nous réjouissons de la volonté de l'Exécutif de mettre en œuvre un plan de développement régional qui sera une sorte de schéma directeur de l'action urbanistique de l'Exécutif. Le PSC a toujours été favorable à un tel plan d'actions où des priorités peuvent être définies.

Il est clair, à cet égard, que l'élément essentiel de ce plan de développement devra viser une protection accrue de l'habitat et fixer une véritable stratégie de reconquête de cet habitat dans notre Région.

Ce plan sera en outre l'occasion de faire participer l'ensemble des acteurs urbains à la définition de la stratégie de développement de notre Région. Une procédure claire devra être mise en place à cet effet laissant au Conseil régional le dernier mot en cette matière.

D'autre part, le groupe PSC demande que soit déposé, dans les meilleurs délais, le projet d'ordonnance qui doit établir le cadre légal de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en même temps que celui de la rénovation urbaine. Cette ordonnance doit nous permettre d'actualiser la loi de 1962 et de l'adapter aux caractéristiques bruxelloises.

Pour le groupe PSC, cette ordonnance doit préciser un certain nombre de règles dont:

1. Le principe d'un plan quinquennal de développement.

2. Le principe de la rénovation. C'est un principe urbanistique fondamental.

3. L'obligation d'une étude d'impact portant sur les éléments socio-économiques et environnementaux pour les projets d'une certaine importance.

4. L'instauration d'une base légale pour le processus de compensation en logements lorsque la situation le justifie.

2°) En ce qui concerne la politique de rénovation et la politique foncière, il est clair que c'est la politique en faveur du logement qui est au centre de nos préoccupations aujourd'hui. Le PSC a nettement exprimé ce souci dans son programme politique et a insisté sur l'absolue nécessité d'augmenter l'offre de logements dans notre Région.

Cette proposition procède d'une règle économique simple: ce qui est rare est cher. ... A cet égard, le groupe PSC demande que l'Exécutif procède très rapidement à l'inventaire des terrains appartenant aux pouvoirs publics en Région bruxelloise comme il le propose dans sa déclaration.

La Région bruxelloise doit en effet pouvoir mobiliser au maximum tous les acteurs sur le terrain, qu'ils soient publics ou privés, dans le cadre de cette politique d'augmentation de l'offre de logements, qui est un des moyens majeurs à mettre en œuvre rapidement dans le cadre de la politique en faveur du logement à Bruxelles.

Par ailleurs, nous insistons pour que l'on poursuive la politique de rénovation qui doit connaître des recalibrages. Les mesures antérieures ont eu le mérite de lancer une mécanique et de soutenir le marché au moment où cela était nécessaire.

Aujourd'hui il faut revoir celle-ci et l'inscrire dans la stratégie qui sera fixée par le plan de développement régional en vue de reconquérir l'habitat.

Mon collègue Michel Lemaire reviendra plus en détail sur cette problématique.

Je voudrais seulement ajouter qu'il est urgent que cette problématique soit également traitée par le Gouvernement national. Les problèmes engendrés par l'actuelle hausse des loyers sont suffisamment aigus pour qu'une concertation soit rapidement entamée avec le Gouvernement national à cet égard.

A ce propos le groupe PSC se réjouit de l'initiative prise par les Ministres Wathélet et Claes qui doivent incessamment faire démarrer cette concertation si ce n'est déjà fait.

3°) Pour ce qui concerne l'environnement et le traitement des déchets, matière importante s'il en est dans une ville comme la nôtre, le PSC se réjouit de constater que la Région se mettra très rapidement en règle avec les directives européennes. Ce serait un pas important vu le retard que nous avons pris dans ce domaine.

La politique de l'Exécutif doit être volontariste dans ce secteur traduisant, en propositions concrètes sur le terrain, les options prises dans la déclaration.

Par ailleurs, le groupe PSC insiste sur une des préoccupations majeures de nos concitoyens: la propreté de la ville. Il est, pour nous, prioritaire de veiller, autant par une meilleure politique en matière de collecte et de traitement des déchets que par des programmes d'éducation ou de sensibilisation et des mesures préventives concrètes, à prendre à bras-le-corps ce problème important.

Faire de Bruxelles une ville propre à l'instar de ce qu'ont pu réussir d'autres capitales est un objectif important à poursuivre autant pour des raisons d'image de la ville que pour assurer la sécurité des habitants.

4°) En ce qui concerne le chapitre consacré à l'économie et l'emploi, Bruxelles possède des atouts importants comme Région centrale du pays mais aussi comme future capitale de l'Europe et ville internationale. Il faut pouvoir les valoriser en veillant à assurer à Bruxelles une structure économique diversifiée et qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain.

A cet égard, on peut se féliciter du ton très volontariste adopté par l'Exécutif en matière économique. Veiller d'une part à maintenir dans Bruxelles un espace vital suffisant pour le secteur secondaire et d'autre part à ce qu'une gamme d'emplois aussi diversifiée que possible soit offerte, paraît certainement approprié.

De même, il est de bonne gestion des derniers publics que de les utiliser de la façon la plus sélective possible là où ils produiront le meilleur effet en termes de développement pour la Région.

Cela dit, il ne faut pas oublier que Bruxelles est un espace restreint, urbain et complètement ouvert. Il n'y a pas de macro-économie bruxelloise.

Pratiquer le repli sur soi serait une erreur, surtout dans la perspective d'une Région bruxelloise plaque tournante économique importante tant au plan national qu'europpéen.

D'autre part, il ne faudrait pas non plus enfermer les entreprises dans un réseau de contraintes telles qu'elles pèsent négativement dans leur décision d'investir à Bruxelles. En effet, dans l'Europe d'aujourd'hui, les Régions se livrent une bataille sans merci pour attirer l'investissement, l'activité économique et l'emploi. Bruxelles est à cet égard, un lieu parmi d'autres.

Dans ce cadre, le groupe PSC se réjouit de la volonté exprimée par l'Exécutif de simplifier les procédures administratives en matière d'expansion économique tant pour les PME que pour les grandes entreprises.

Ces mesures sont attendues avec impatience dans ce secteur. De même, nous soulignons la volonté de l'Exécutif d'être particulièrement attentif aux rôles joués par les indépendants et les PME dans notre tissu urbain. Nous insistons dans ce même esprit pour que l'Exécutif soit attentif de la même manière aux jeunes qui lancent leur entreprise.

Par ailleurs, un des problèmes majeurs des entreprises à Bruxelles — et qui justifie souvent leur décision de délocalisation — est la rareté et le coût du terrain. Dans ce cadre, le groupe PSC se réjouit de constater que la rénovation des sites d'activités économiques désaffectés ainsi que la gestion des sites implantés le long des rives du canal est un élément important de la politique dans ce domaine. En effet, une politique dynamique doit être engagée dans ce domaine offrant des solutions concrètes aux entreprises désirant s'implanter ou se développer à Bruxelles.

En matière d'emploi, le groupe PSC insiste pour que l'Exécutif de la Région bruxelloise, comme il l'a indiqué dans sa déclaration, recherche prioritairement des synergies en matière d'emploi/formation.

En effet, la formation professionnelle, bien que de compétence communautaire, est étroitement liée à la politique en faveur de l'emploi et elle est en outre un des éléments clés

de la réinsertion professionnelle. A cet égard, des actions spécifiques doivent être menées à l'égard de certains groupes de la population plus fragiles en termes d'emploi afin de leur donner le bagage indispensable pour trouver ou retrouver à s'insérer professionnellement.

Il est tout aussi important de mobiliser tous les acteurs sur le terrain, en particulier les entreprises dont certaines ne demandent pas mieux que de s'inscrire dans un tel processus de formation.

Pour ce qui concerne les actuels plans de remise au travail des chômeurs, le PSC de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la volonté de l'Exécutif de réévaluer les mesures de résorption du chômage selon des critères d'utilité sociale.

Il ne fait pas de doute que l'Exécutif sera attentif au respect des deux principes suivants :

1. En aucun cas, cette réévaluation ne peut aboutir à la dislocation du secteur social à Bruxelles. De nombreux projets ont été développés grâce aux programmes de résorption du chômage.

Les systèmes de troisième circuit de travail, de contractuels subventionnés et de chômeurs mis au travail ont permis de créer dans la ville des centres de conseil et d'aide pour ses habitants, des lieux d'accueil et d'accompagnement pour les plus démunis.

Le PSC insiste pour que les associations concernées puissent poursuivre leur travail en faveur des Bruxellois.

2. En aucun cas, la réévaluation des mesures de résorption du chômage ne peut aboutir à un désaveu de l'activité — souvent difficile — des travailleurs sociaux. Ceux-ci doivent en effet pouvoir travailler dans la sérénité et la faculté d'être disponibles pour autrui.

5°) En matière de tutelle, je voudrais souligner la volonté de l'Exécutif d'assurer une meilleure coordination des politiques communales et régionales.

Il est évident que sur un espace comme celui de la Région bruxelloise, cette coordination est indispensable. Plus particulièrement, il nous semble important que les communes puissent effectivement participer à la dynamique régionale. L'exercice de la tutelle doit aller dans ce sens.

Par ailleurs, l'Exécutif invite les communes à lever une taxe sur les bureaux dans le but de renforcer la solidarité régionale en faveur du logement et de la rénovation.

Le groupe PSC se félicite de la volonté de l'Exécutif d'instaurer cette solidarité, il souligne néanmoins deux points :

1. Cette taxe ne peut être détournée de son objet. Son produit doit réellement avoir pour but le logement et la rénovation.

Il faudra préciser la notion même de bureaux, de manière à éviter de pénaliser des personnes ou des entreprises qui utilisent des faibles surfaces, comme certaines professions libérales, des petits indépendants, des jeunes qui démarrent ou des petites ASBL dans le secteur social ou culturel.

Le programme présenté par l'Exécutif est ambitieux. Les déclarations d'intention et d'actions politiques doivent pouvoir trouver une concrétisation rapide, surtout en matière de logement. Les budgets, qui seront déposés sous peu, devront nous permettre d'approfondir le débat que nous avons aujourd'hui et de juger sur pièces.

De même, nous attendons de l'Exécutif qu'il dépose, dans les meilleurs délais, les projets d'ordonnance prévus, notamment ceux qui sont nécessaires à l'élaboration des axes essentiels de la politique de l'Exécutif.

En terminant, je voudrais encore ajouter que le groupe PSC se réjouit des propos tenus par le Président de l'Exécutif à l'égard de l'Assemblée et souhaite que le principe de la transparence, auquel il a fait référence dans son intervention, préside au sein de tous les débats du Conseil. Dans ce cadre, le groupe PSC participera activement et loyalement aux différents travaux du Conseil. Il marque, dès à présent, sa confiance à l'Exécutif et lui souhaite bon travail. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Vandenhoute.

M. Vandenhoute. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, si vous le permettez, je voudrais commencer cet exposé par quelques réflexions politiques d'ordre général.

L'Exécutif bruxellois s'est formé grâce à l'appui de la Volksunie et, en excluant une importante composante de la vie politique bruxelloise, se trouve aujourd'hui devant ses responsabilités. Nous ne reviendrons pas ici sur le passé — les choses sont ce qu'elles sont — et le groupe libéral, auquel j'appartiens, mènera, au cours de cette législature régionale, une opposition certes déterminée mais constructive.

Le système institutionnel dans le cadre duquel vous allez devoir agir est taillé sur mesure pour les 15 p.c. de néerlandophones qui vivent à Bruxelles. M. le Président, en est d'ailleurs à ce point conscient qu'il a pris la précaution, lors de son exposé, de s'exprimer en néerlandais la moitié du temps. Ceci est pour moi le symbole même d'une Région dans laquelle on a mis en place une Assemblée pléthorique au seul bénéfice des néerlandophones et au sein de laquelle, aujourd'hui, ceux-ci disposent *de facto* d'une parité au plus élevé des niveaux.

Je ne reviendrai pas ici sur les aspects compliqués des structures dans nos nouvelles institutions. D'autres que moi le feront et, quoi qu'il en soit, c'est à l'usage que nous verrons comment fonctionnera cette lourde machinerie. Soyez assurés que nous en reparlerons en temps opportun.

Quant à votre Gouvernement régional, il ne comporte pas moins de cinq Ministres et trois Secrétaires d'Etat, dont un *Volksunie*, alors que ce parti n'a obtenu qu'un seul siège de conseiller. C'est incroyable mais vrai. Je suis sûr que sur cet aspect des choses, le FDF, partenaire de ce Gouvernement, jouera la grande muette et se gardera bien de dénoncer la mainmise flamande sur l'Exécutif.

Il est vrai aussi que nous n'en sommes plus à un Ministre près, puisque, avec la mise en place de l'Exécutif bruxellois, leur nombre s'élève à soixante, pour une population de dix millions d'habitants.

Par ailleurs, dois-je encore rappeler que la Région de Bruxelles-Capitale que vous allez gérer est à jamais figée — il faut bien le dire — dans son carcan de dix-neuf communes, ce qui, sur le plan de l'expansion économique, s'avère être une véritable hérésie ?

Quant aux 120 000 francophones de la périphérie, ils sont définitivement abandonnés, sacrifiés. Nous sommes d'ailleurs impatients de savoir s'il y aura un représentant du FDF pour exprimer son sentiment sur cet aspect des choses non négligeable puisque, depuis tant d'années, ils en ont fait un cheval de bataille électoral. Cela ne les a tout de même pas

empêchés de monter avec empressement sur le bateau de l'Exécutif — qui pourrait d'ailleurs devenir une galère — et de prendre le large avec, entre autres, la Volksunie pour compagnon de bord.

Nous écouterons avec intérêt ce que diront les conseillers FDF dans ce débat, d'autant, mais ne l'ont-ils pas oublié, qu'ils ont signé avec les autres partis francophones la charte de la périphérie. Apparemment, aujourd'hui, cette charte est devenue pour eux une pièce de musée. Je ne sais s'ils en sont conscients mais il m'est apparu opportun de le rappeler à tous les francophones.

Dans un autre ordre d'idées, je me dois aussi de signaler une fois encore, que notre jeune Assemblée ne pourra légiférer comme les autres Assemblées régionales de Wallonie et de Flandre puisqu'elle n'aura qu'un pouvoir d'ordonnance et que, de toute façon, en cas de conflit dans des matières pourtant essentielles et spécifiques à notre Région, le Gouvernement national conservera, vous le savez très bien, son arbitrage tout puissant.

A ce niveau de fonctionnement de votre Exécutif, je vous souhaite, Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat, beaucoup de courage car, à brève échéance, lorsque vous aurez à traiter certains dossiers difficiles, nous ne manquerons pas, soyez en convaincus, de vous juger sur pièce.

Enfin, ma dernière réflexion d'ordre général portera sur les moyens financiers de notre Région. Ils sont aujourd'hui très courts et seront dès demain totalement insuffisants. Je n'en veux pour exemple que l'énorme déficit des transports publics bruxellois qui donne à lui seul le vertige et la dimension des difficultés qui vous attendent.

Je conclurai le préambule de mon exposé en vous confirmant, tout comme l'a fait notre collègue, Armand De Decker, que les libéraux, qui ont été arbitrairement écartés de la gestion régionale, seront soucieux de la respectabilité de nos institutions et veilleront scrupuleusement à l'application des principes d'une gestion équitable et rigoureuse.

Si j'emploie l'adjectif «équitable» c'est parce que les dernières mesures qui ont été prises à la sauvette par l'Exécutif socialiste social chrétien sortant lors de la répartition du 1,4 milliard entre les communes bruxelloises, étaient arbitraires et inadmissibles.

M. Stalport. — M. Demuyter pense le contraire!

M. Vandenhoute. — J'y reviendrai. Quand je dis «à la sauvette», c'est tout simplement parce que l'ancien Exécutif, un peu gêné, j'ose le croire, par sa décision s'est abstenu de publier officiellement les critères de répartition et la part de chacune des communes bruxelloises.

C'est seulement par la voie de la presse que nous avons appris:

— que 85 p.c. de ce 1,4 milliard de francs ont été consacrés par priorité aux communes victimes de difficultés d'ordre structurel, qui ne peuvent, elles, compter sur des recettes fiscales, comme Saint-Josse, petite commune à faible population ou Ixelles dont beaucoup d'habitants non domiciliés, étudiants ou fonctionnaires de la CEE, ne procurent aucun revenu fiscal;

— qu'en deuxième lieu, la Région voulant ainsi récompenser l'effort et favoriser la relance de ceux qui se sont serré la ceinture, a aidé les communes dont le déficit n'est pas important mais qui, pour ce faire, ont freiné leurs investissements;

— qu'enfin viennent des communes qui n'éprouvent que des problèmes de type conjoncturel. Et la presse d'ajouter à propos de cette dernière catégorie: «Les communes aux reins solides se trouvent ainsi dans le même panier que les mauvais gestionnaires; elles se contentent des miettes du gâteau.»

Ces quelques renseignements non officiels ayant stupéfait, puis indigné de nombreux bourgmestres, l'ancien Ministre-Président socialiste de l'Exécutif s'est empressé de charger le Président socialiste de la Conférence des Bourgmestres, M. Cudell, d'expliquer, si j'ose dire, que les critères de répartition de ce crédit de 1,4 milliard étaient identiques à ceux retenus pour la répartition des 14 milliards en provenance de l'Etat et que les communes, à l'exception de la Ville de Bruxelles, ont bénéficié de la répartition du 1,4 milliard en fonction de leur participation au Fonds Nothomb et de leur pauvreté fiscale, ce qui a eu pour résultat de réserver la plus grande partie de l'aide aux communes de la première ceinture.

Quand on sait que les critères de répartition des 14 milliards en provenance de l'Etat n'ont jamais été non plus officiellement et clairement publiés, on est en droit de se poser quelques questions sur le sérieux et la fiabilité des auteurs de ce piètre feuilleton.

Il a dès lors fallu se résoudre à échafauder des hypothèses pour tenter de définir cette fameuse, ou fumeuse, clé de répartition mais, après analyse, aucune ne s'est vérifiée.

Comment expliquer, par exemple et au hasard, que par rapport à Woluwe-Saint-Pierre, je dis bien au hasard (*sourires*), la part de la commune de Jette est sensiblement la même dans Hatry I et Hatry II et neuf fois plus importante dans le 1,4 milliard et que, toujours par hasard et par rapport à Woluwe-Saint-Pierre, la part de la commune d'Evere est de 25 p.c. moins importante dans Hatry I et de 40 p.c. moins importante dans Hatry II, mais sept fois plus importante, Monsieur le Ministre-Président, dans le montant précité, et nous pourrions bien entendu continuer la démonstration.

Mme Van Tichelen. — Quand on sait que vous avez fait appel au Fonds Nothomb pour diminuer les impôts avant les élections communales!

M. Vandenhoute. — Ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas, Madame. J'étais, je crois, l'un des seuls candidats sénateurs à ma réélection et si j'ai peut-être eu l'audace d'augmenter les impôts à l'IPP et au précompte immobilier pour geler l'énorme dette dont j'avais hérité, en période électorale, c'était avec la promesse de les rediminuer dès que nous aurions maîtrisé la situation financière.

Le Fonds Nothomb, Madame, n'a servi qu'à une seule chose: à apurer le demi-milliard de dette que nous avait laissé la majorité sortante. (*Murmures.*)

Je veux bien que le débat continue au-delà de treize heures, mais je voudrais dire à mes collègues que chaque échevin dans un collège doit assumer ses attributions. Je suis personnellement très fier de les avoir assumées et je suis prêt à entamer ce débat avec mes anciens collègues. Tout le monde sait que le grand argentier de l'époque était, puisqu'on en parle, feu François Persoons. C'était un homme brillant, intelligent, et il n'était pas question, Monsieur Désir, et vous êtes bien placé pour en parler, de discuter ses décisions sur le plan financier, dont il avait l'absolue exclusivité.

Mais nous sortons ici du sujet et il est trop tôt pour entamer un débat sur les conseils municipaux.

M. Moureaux. — C'est vous qui avez pris l'initiative d'en parler, Monsieur Vandenhoute!

M. Vandenhoute. — Non, Monsieur Moureaux, Mme Van Tichelen m'a interpellé et je lui ai répondu.

Je n'expliciterai pas davantage le caractère incompréhensible, voire aberrant, de cette répartition contre laquelle, d'ailleurs, les propos tenus par le toujours Sénateur Bourgmestre Georges Désir, devenu aujourd'hui Ministre de votre Exécutif, ne font que renforcer nos inquiétudes et nos appréhensions. En effet, le 6 juin 1989, lors de la discussion générale portant sur le budget de la Région bruxelloise, M. Désir n'a pas hésité à affirmer que les critères qui ont conduit à la répartition de ce milliard quatre cents millions étaient inacceptables et que ce montant devrait être redistribué par votre Assemblée...

Je souhaiterais dès lors, Monsieur le Ministre-Président, connaître vos intentions dans ce dossier et savoir si vous allez, comme il se doit, rectifier les injustices qui ont été commises, dans cette répartition. Je fais appel à votre probité intellectuelle.

Comme vous le savez peut-être, plusieurs communes ont décidé d'introduire un recours au Conseil d'Etat. Une réponse claire de votre part pourrait peut-être éviter ces procédures.

Ce serait là une première et excellente occasion de nous donner une image rassurante de votre présence et de votre Exécutif en revoyant correctement la répartition de ces montants indispensables à nos communes bruxelloises.

Je ne doute pas que nous obtiendrons une réponse claire à ce sujet, ainsi que des propositions dans le sens exprimé. D'autant que, dans une interview accordée au journal *Le Soir*, le 24 juillet dernier, vous n'hésitez pas, Monsieur le Ministre-Président, à déclarer qu'« Il ne faudrait pas que l'aide aux seules communes déstructurées fasse courir demain un risque à celles en équilibre, qu'il y aura dès lors consolidation des bonnes situations et que cela suppose une aide... »

A ce stade de mon intervention, je ne puis manquer d'aborder le délicat problème de l'exercice de la tutelle. En effet, faut-il vous rappeler qu'à une époque pas très éloignée mais préalable à l'installation de l'actuel Exécutif, un budget communal, adressé dans les délais aux services de la tutelle du Ministère de la Région bruxelloise, mettait plus de six mois avant d'être approuvé. Pour ne citer que le seul exemple de ma commune, le budget communal de 1989, introduit auprès de vos services avant le 10 décembre 1988, date limite fixée par une circulaire ministérielle, ne devait devenir exécutoire que le 4 juillet 1989. Ce traitement est discriminatoire dans la mesure où certaines communes non respectueuses de la circulaire ont cependant vu leur budget approuvé dans les meilleurs délais.

Pouvait-on alors parler d'une tutelle à deux vitesses? Oui, car elle apparaissait complaisante à l'égard de certaines communes et se montrait draconienne envers d'autres.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre-Président, les discours que vous teniez en septembre dernier, et dont nos grands quotidiens se sont fait l'écho, ont fait naître en moi certains espoirs. En effet, à cette époque, vous affirmiez que, désormais, la tutelle serait toute différente, à savoir incitative mais pas tatillonne. Vous disiez qu'elle aurait pour but d'éviter le syndrome du tonneau des Danaïdes aux communes qui ne parviennent pas à résoudre leur déficit structurel. Ces paroles étaient, pour le moins, salvatrices. Vous alliez même jusqu'à affirmer qu'il fallait à tout prix assurer un bon *management*

de l'Administration bruxelloise qui, à l'époque, n'était pas à la hauteur de la situation.

Malheureusement, nous avons vite déchanté. Depuis votre nomination et la mise en place de votre Exécutif, nous ne pouvons exprimer que regrets et déceptions. En effet, jusqu'à présent, cette tutelle qui aurait dû s'exercer par le biais d'un véritable dialogue avec les communes, s'est singularisée par son intransigeance et un caractère expéditif. A titre d'exemple, je citerai les arrêtés de suspension, bien sûr facultatifs mais faisant partie d'une longue tradition administrative qui, comme vous le savez, sont inexorablement remplacés par des arrêtés d'annulation. Pour beaucoup de communes, des dizaines d'arrêtés d'annulation ont ainsi été pris en matière de nomination de personnel sans qu'elles aient la moindre chance de se justifier et, partant, de garder en fonction tout ou partie du personnel récemment nommé et indispensable au bon fonctionnement de la commune.

C'est ainsi que de nombreuses communes sont découragées et excédées.

Pour une tutelle qui se voulait plus humaine, il me paraît urgent qu'elle réoriente son action dans le sens annoncé. J'attends avec intérêt votre point de vue et vos intentions.

A présent, je voudrais traiter de problèmes importants auxquels, dans votre déclaration, vous n'avez pas réservé, à mon sens, la place qu'ils méritaient. Je pense que des éclaircissements de votre part sont indispensables au sujet de la politique que vous allez mener dans ces domaines essentiels.

En premier lieu, j'aborderai le dossier de la sécurité dans notre Région de Bruxelles-Capitale.

J'ai été l'un des premiers parlementaires à prévenir nos tutelles nationale et régionale que de très graves problèmes allaient se poser à court terme si des mesures courageuses et efficaces n'étaient pas prises afin de permettre aux communes d'assumer leurs responsabilités dans les domaines de la sécurité et de la lutte contre la délinquance. Alors que la Région de Bruxelles-Capitale est appelée à jouer pleinement son rôle de capitale d'une Belgique fédéralisée et de capitale européenne, il est urgent que vous preniez conscience du fait qu'il n'y a plus ni place, ni temps pour la tergiversation. Je m'en explique car cela ne manquera pas d'intéresser certains de nos conseillers. Dans un but louable, la nouvelle loi communale, votée au Parlement, tend à revaloriser les diplômes requis pour assumer la fonction de policier. Cependant, les aspects spécifiques à la Région bilingue de Bruxelles-Capitale n'ont pas été suffisamment retenus. Par ailleurs, les nouvelles exigences en matière de connaissance de la seconde langue sont une des causes principales des nombreux échecs aux examens de ceux qui ont encore envie — ce qui n'est pas évident — de faire carrière dans la police. Il n'est un mystère pour personne qu'entre l'ancien Président de l'Exécutif, Monsieur Philippe Moureaux, et le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Tobbyack, une esquisse de collaboration avait été tentée pour apporter des solutions positives.

Quoi qu'il en soit, il est clair que la situation reste difficile et deviendra de plus en plus inquiétante tant qu'il ne sera pas procédé à une révalorisation fondamentale du statut péculaire de nos policiers. Cela ne semble cependant pas être l'avis de Monsieur Tobbyack, Ministre de l'Intérieur, qui, lors d'un débat en Commission sénatoriale de l'Intérieur, a déclaré qu'il ne considérerait pas la fonction de policier comme étant une fonction à risques.

J'estime, et cela a d'ailleurs été acté au procès-verbal de nos travaux, que ces propos sont irrespectueux et inadmissibles

de la part d'un Ministre de l'Intérieur qu'à l'époque, j'avais invité à accompagner durant une semaine une patrouille de police dans la Région bruxelloise, pour se rendre compte en fait qu'il y a beaucoup moins de risques à être Ministre que policier. (*Sourires.*)

A ce sujet, les engagements pris par le Ministre de l'Intérieur de mettre à la disposition de la police bruxelloise 60 millions — vous le savez Monsieur Picqué, et c'est ennuyeux — n'ont pas été respectés. Il s'agissait d'un Fonds commun de 120 millions dont 60 millions de la Région. Ce petit montant constituait tout de même une aide considérable.

Je voudrais encore préciser que ce ne sont pas les quelques augmentations accordées pour les heures prestées le dimanche et de nuit qui porteront vraiment remède au mal.

Malgré ces premiers aménagements, la fonction de policier, il faut le dire, est mal payée. C'est l'évidence quand on sait que le salaire fixe et les primes diverses — dominicales et heures supplémentaires — se montent environ à 35 000 francs maximum par mois, donc un peu plus que SMIG. Vous avouerez que c'est inadmissible, alors qu'il y a la concurrence des sociétés de gardiennage et des services de sécurité des institutions européennes, du Shape, de nombreuses ambassades et des holdings, qui offrent des rémunérations beaucoup plus élevées. Cela a pour conséquence directe que de nombreux éléments quittent la police et se dirigent vers ces nouveaux débouchés.

Si j'ai abordé par priorité ce dossier de la sécurité, c'est parce qu'il faut savoir que ce sont les communes qui doivent assumer les rémunérations de leur corps de police et que les exigences des tutelles ont été si strictes sur le plan budgétaire qu'actuellement nos communes ne peuvent augmenter ni les cadres ni le salaire, au sens large du terme, des policiers.

Pour débloquer cette situation, il faudra prendre au plus tôt des mesures efficaces, faute de quoi, dans moins de cinq ans, du cadre théorique déjà dépassé de la Région bruxelloise de 3 000 effectifs environ, il ne subsistera, après les départs naturels, les mises à la retraite et suite au phénomène auquel j'ai fait allusion il y a quelques secondes, qu'environ 1 300 unités. En d'autres termes, cela signifie que notre Région de Bruxelles-Capitale deviendra alors complètement insécurisée.

Il dépendra donc de vous, Mesdames, Messieurs les conseillers, Messieurs les Ministres, de donner aux communes les moyens suffisants pour qu'une série de mesures devenues indispensables soient prises dans les plus brefs délais.

Très rapidement et pour mémoire, je vais en citer quelques-unes : l'octroi d'une rémunération en rapport avec les risques auxquels sont confrontés les policiers, la revalorisation de l'agent de quartier, la mise en place d'un service de police auxiliaire, le renforcement des patrouilles nocturnes, la multiplication des brigades canines et, enfin, l'allègement des tâches administratives qui paralysent notre police municipale.

En conclusion de ce premier chapitre de mon intervention, je vous préviens que si vous ne donnez pas une priorité absolue à ce dossier, vous aurez très bientôt affaire à « un ras-le-bol » de la police qui, il faut bien le dire, est découragée et notre Région, qui est aussi la capitale de l'Europe, deviendra un foyer d'insécurité.

Vous devez aussi savoir que d'ici une année ou deux, si vous n'agissez pas, la moitié des communes de la Région bruxelloise mettront la clé sous le paillason dès le soir venu par manque de brigades.

J'attends avec impatience, Monsieur le Ministre-Président, de connaître les axes de la politique que vous comptez mener dans les prochains mois pour apporter à ce dossier urgent une réponse efficiente.

J'enchaînerai avec un sujet qu'il faut avoir le courage d'aborder dans la clarté et sans aucune arrière-pensée d'amalgame, je veux parler d'un problème essentiel qui se pose à notre Région de Bruxelles-Capitale, celui de l'immigration.

D'autres collègues PRL développeront notre position au cours de ce débat. Quant à moi, en tant que libéral, je me limiterai à réaffirmer que je reste profondément attaché à la tolérance et condamne toute forme de racisme.

Toutefois, je considère que l'importance croissante de la population étrangère de Bruxelles, non ressortissante à la CEE, appelle des mesures fermes, responsables et urgentes, afin de mettre fin à la légitime inquiétude des Bruxellois. C'est un aspect du dossier auquel vous n'avez pas fait allusion. Mes collègues Jacques Simonet et Bernard Guillaume, aborderont en détail ce dossier qui exige clarté et courage.

C'est pour cela qu'il est bon de préciser qu'à ce jour et dans ce domaine, un seul parti, le PRL, a pris l'initiative de faire aboutir au Parlement une série de mesures effectives. Il est vrai aussi, Monsieur le Ministre-Président, que depuis que vous êtes devenu bourgmestre, vous tenez un langage identique. De là à passer aux actes, il y a encore une étape que vous devrez franchir.

Mais il n'est pas inutile non plus de rappeler que, lors des débats parlementaires traitant de l'immigration, est apparue une obstruction des autres partis, particulièrement du PS, vu le nombre d'amendements déposés dans le but de restreindre l'efficacité des mesures proposées à l'époque, et qu'à part les libéraux, il n'y avait pas de force politique ayant le courage et la ferme volonté de tenter de résoudre ce problème difficile.

Si nous voulons mettre fin à tout esprit de racisme, il est indispensable de dissocier les immigrés, qui vivent en parfaite osmose avec notre pays, des autres qui, par leur conduite déplorable, voire sanctionnée par notre justice, discréditent les premiers qui ont droit, il est vrai, à toute notre estime d'autant qu'un grand nombre d'entre eux sont d'excellents citoyens, de bons travailleurs et résident dans notre pays depuis plusieurs générations.

Si à Bruxelles, la problématique de l'immigration revêt une importance particulière, c'est principalement dû au laxisme de la politique menée dans ce domaine. Nous sommes impatients de connaître les mesures que vous prendrez à l'égard de ceux qui ne respectent pas notre terre d'accueil. Ceci, bien entendu, en collaboration avec le Ministre de la Justice. D'autant plus, Monsieur le Ministre-Président, que vous n'hésitez pas à déclarer dans *La Dernière Heure* du 4 septembre 1989 : « J'en ai assez de l'Islam qui confond intégration et colonisation. Bruxelles ne deviendra pas un pays de ségrégation. J'en ai assez que les cours de religion islamique soient contrôlés par des pays qui ne sont pas exactement des exemples de démocratie et de tolérance. Les Bruxellois, dans cette matière comme dans d'autres, auront désormais voix au chapitre. »

Quant aux autres immigrés auxquels j'ai fait allusion, il est évident — là je vous rejoins — que nous appuyerons toute initiative allant dans le sens d'une plus grande justice sociale à laquelle vous avez fait allusion dans votre exposé.

Je voudrais encore aborder brièvement deux autres dossiers.

Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, tous les Exécutifs qui vous ont précédés, toutes tendances politiques confondues, se sont toujours contentés de reporter à plus tard une solution équitable mettant fin au préjudice considérable causé à certaines communes par les phénomènes auxquels je vais faire allusion.

Le premier dossier traite des membres de la CEE qui résident en très grand nombre dans certaines communes de notre Région de Bruxelles-Capitale. Ma commune a été une des premières à entamer une longue procédure avec les Communautés européennes dans le but d'obtenir des listings officiels reprenant les milliers de fonctionnaires qui résident dans notre Région. Je signale au passage que, rien que pour Woluwe-Saint-Pierre, il s'agit de quelque 6 à 7 000 résidents.

Un protocole d'accord fut signé entre les parties le 3 avril 1987 mais force nous fut de constater que ces listings non seulement nous parvenaient avec un retard considérable vu leur transit obligatoire, comme vous le savez, dans les Ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Région bruxelloise, mais aussi et surtout étaient très incomplets, voire erronés.

Dès lors, pour tenter de pallier ces carences, un appel fut lancé dans ma commune demandant aux intéressés de venir simplement faire mention de leur résidence au service de population.

Cet appel, faut-il le dire, n'a pas eu le succès escompté, le spectre de l'impôt à payer étant évidemment le motif essentiel de cette mauvaise volonté, alors que le Traité de Rome prévoit le contraire, bien entendu.

Ainsi, malgré le protocole d'accord, malgré les initiatives prises par les communes et les multiples démarches entreprises tous azimuts, rien ne bouge vraiment dans ce dossier.

C'est regrettable car le fait de pouvoir identifier tous ces ressortissants permettrait, vu leur nombre important, de procéder à un reclassement de certaines communes. Ce reclassement entraînerait automatiquement, vous le savez, un réajustement vers le haut du taux de leur participation dans le Fonds des communes.

Médiocre compensation étant donné le manque à gagner considérable provoqué par les citoyens qui ne paient aucun impôt dans nos municipalités!

Et ce n'est pas ce reclassement qui compensera le manque de recettes. Néanmoins, ce sera déjà quelque chose.

Le blocage de cette situation — je parle de la collaboration entre les différents Ministères — porte ainsi un grave préjudice aux finances des communes concernées puisque cela représente un manque à gagner de dizaines de millions de francs par commune. Vous comprendrez aisément que cette situation est tout à fait inadmissible, d'autant plus que ces communes sont loin d'être favorisées par la tutelle.

Monsieur le Ministre-Président, allez-vous enfin prendre sérieusement vos responsabilités en cette matière? Nous serions heureux de vous entendre à ce sujet.

En effet, il n'y a pas de différence pour les finances communales entre une commune à immigrés pauvres, et donc à potentialités fiscales faibles, et une commune à immigrés riches mais qui ne paient pas d'impôts. Dans les deux cas, on va vers la catastrophe si on ne prend pas des mesures appropriées.

Le deuxième dossier dont je souhaite vous entretenir, est celui de la mainmorte.

Depuis plusieurs années, nous réclamons à la tutelle régionale des compensations financières pour cet autre manque à gagner d'importance, causé par la présence d'un nombre toujours croissant d'ambassades (rien qu'à Woluwe-Saint-Pierre, on en dénombre... 33!) et cela n'est pas fini car il n'y a pas un mois qui se passe sans que nous soyons sollicités.

Pour rappel, les diplomates ne paient pas, comme vous et moi, leurs taxes communales et ce, malgré l'utilisation de toutes nos infrastructures, et plus particulièrement la sécurité, qui est très sollicitée. Ceci est également valable, comme je l'ai dit il y a quelques instants, pour les membres de la CEE.

Monsieur le Ministre-Président, étant donné l'heure avancée, je vais terminer mon exposé.

Jusqu'à ce jour, les tutelles — il est vrai — conservent les montants perçus par cette mainmorte, d'environ 600 millions pour Bruxelles. Elles les utilisent — si M. Thys était présent, il pourrait en convenir — à d'autres fins que l'indemnisation des communes concernées. Nous aimerions savoir, si vous allez enfin rétrocéder ces montants aux communes lésées. Elles ne sont pas nombreuses. Il s'agit de Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem et Uccle.

Monsieur le Ministre-Président, je ne pense pas qu'il y en ait chez vous. Je suis tout près à vous les envoyer! En tout cas, j'aimerais savoir si ces 600 millions leur seront rendus.

Monsieur le Président, Monsieur le Président de l'Exécutif, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le PRL travaille heureusement en équipe et d'importants sujets tels que le logement, la politique scientifique, la propreté publique, l'environnement, les travaux publics, les transports seront donc encore largement abordés par mes collègues.

Quant à moi, j'aimerais obtenir des réponses claires aux questions posées.

En conclusion, je souhaiterais savoir, Monsieur le Ministre-Président, si l'Exécutif va enfin cesser de pénaliser les communes bien gérées et souvent qualifiées visiblement de riches, s'il va enfin préserver, par priorité, les intérêts de toutes les communes de la Région bruxelloise, sans aucune exception, et s'il va vraiment assumer une politique rigoureuse et équitable.

Nous attendons avec intérêt vos réponses. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — Je vous propose de clore ici nos travaux et de les reprendre cet après-midi, après l'installation de l'Assemblée réunie qui aura lieu à 14 heures.

De installatie van de Verenigde vergadering heeft plaats om 14 uur vanmiddag. Dat zal niet te lang duren. Onmiddellijk daarna hervatten wij de bespreking van de verklaring van de Executieve.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

— La séance est levée à 12 h 50 m.

De vergadering wordt gesloten om 12 u 50 m.